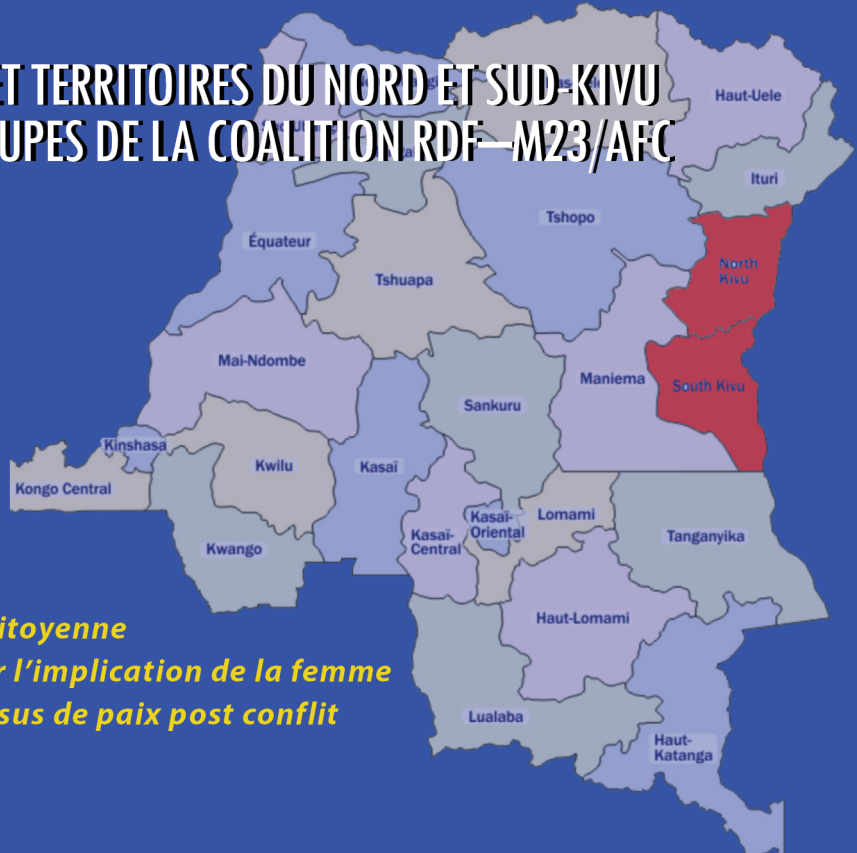



ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS ET AU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE DEPUIS L'OCCUPATION

DES VILLES ET TERRITOIRES DU NORD ET SUD-KIVU PAR LES TROUPES DE LA COALITION RDF-M23/AFC



- *Mobilisation citoyenne*
- *Plaidoyer pour l'implication de la femme dans le processus de paix post conflit*



*« Monitoring sur les atteintes aux droits humains et au droit international
humanitaire depuis l'occupation des villes et territoires des provinces du
Nord Kivu et du Sud Kivu par les troupes de la coalition RDF - M23/AFC »*

Une publication de CEMEA CONGO asbl

Email : cemeaco_rdc@outlook.fr

Tél : +243811462169

© CEMEACO asbl, tous droits réservés

Equipe de rédaction

Emmanuel KAZADI TSHISHIKU, Coordonnateur

Longin NSIMBA YOKA, Analyste

Yvon DITULEKILA VUVU, Chargé de Suivi et Evaluation

Judith MUJINGA KANYINDA, Experte en Genre

David LOBO, Encadreur psychosocial

Ephraïm AMISSO MOKOLE, Chargé de communication

Jules Grâce KALANDA, Rédacteur

Moïse KABONGO KABAMBA, Secrétaire

SOMMAIRE

1. SOMMAIRE	1
2. INTRODUCTION.....	3
3. RESUME EXECUTIF	4
4. METHODOLOGIE.....	6
5. CONTEXTE.....	8
6. OBJECTIF DE L’ACTION.....	9
7. FONDEMENT LEGAL DE L’ACTION	10
8. A LA DECOUVERTE DE CEMEACO	11
9. ANALYSE DES FAITS SAILLANTS	12
9.1. PROVINCE DU NORD KIVU.....	12
9.1.1. Brève présentation de la ville de Goma.....	12
9.1.2. Atteintes aux droits humains dans les camps des déplacés internes	13
9.1.3. Quelques cas d’atteintes aux droits humains commis par la coalition RDF et M23/AFC	14
9.1.4. Atteintes aux droits socio-culturels.....	43
9.1.4.1. Destruction des écoles et centres éducatifs	43
9.1.4.2. Sous-division de Himbi	44
9.1.5. Les édifices publics endommagés dans la ville de Goma et le territoire de Nyiragongo	55
9.1.6. Des violations massives des libertés d’expression sous l’autorité de la coalition RDF - M23/AFC.....	56
9.1.7. Les affrontements dans les territoires de Rutshuru, Masisi, Walikale et Lubero : un désastre humanitaire criant.....	57
9.2. PROVINCE DU SUD KIVU	62
9.2.1. Brève présentation de la ville de Bukavu.....	62
9.2.2. Quelques cas d’atteintes aux droits humains commis par la coalition RDF - M23/AFC.....	62
10.L’IMPACT ECONOMIQUE DE LA CRISE SECURITAIRE A L’EST DE LA RDC.....	67
11.PLAIDOYER POUR LA PARTICIPATION ACCRUE DE LA FEMME AU PROCESSUS DE PAIX DURABLE.....	69
12.DEFENSE DU DESTIN SOLIDAIRE ET DE L’INTEGRITE DU TERRITOIRE NATIONAL	71
13.ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE	74
14.CONCLUSION	76
15.RECOMMANDATIONS.....	77

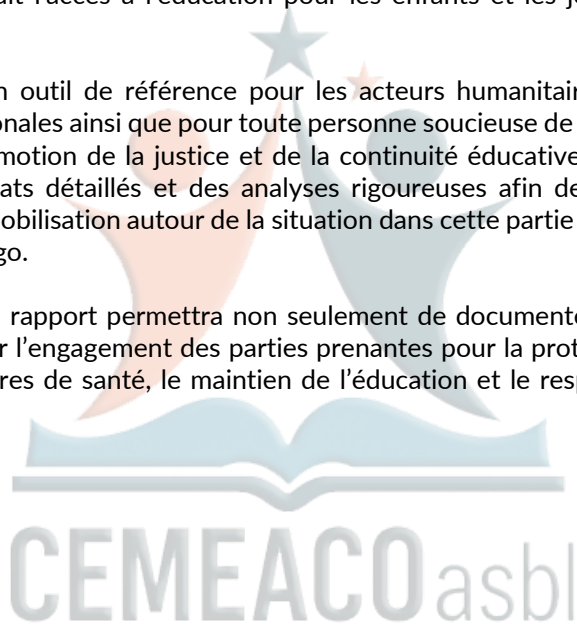
2. INTRODUCTION

Le présent rapport a été élaboré dans un contexte de crise sans précédent dans les provinces du Nord et Sud Kivu, suite à l'occupation de plusieurs villes et territoires par les troupes de la coalition RDF-M23/AFC. Les événements documentés dans ce rapport révèlent l'ampleur des violations des droits humains et des atteintes au droit international humanitaire, ainsi que les graves conséquences pour les populations civiles, y compris les déplacés internes, le personnel médical et les patients.

Outre l'impact direct sur la sécurité et la santé des populations, cette crise a également profondément perturbé le secteur éducatif. Des nombreux établissements scolaires ont été fermés ou détruits, et des enseignants et élèves ont été déplacés, ce qui a considérablement réduit l'accès à l'éducation pour les enfants et les jeunes des zones affectées.

Ce rapport se veut un outil de référence pour les acteurs humanitaires, les autorités nationales et internationales ainsi que pour toute personne soucieuse de la protection des populations, de la promotion de la justice et de la continuité éducative. Il présente des faits précis, des constats détaillés et des analyses rigoureuses afin de contribuer à la sensibilisation et à la mobilisation autour de la situation dans cette partie de la République Démocratique du Congo.

Nous espérons que ce rapport permettra non seulement de documenter ces violations, mais aussi de renforcer l'engagement des parties prenantes pour la protection des civils, la sécurité des structures de santé, le maintien de l'éducation et le respect des normes humanitaires.



3. RESUME EXECUTIF

L'Est de la République Démocratique du Congo, notamment les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu, demeure confronté à une crise prolongée marquée par une instabilité chronique, en dépit des initiatives nationales et internationales en faveur de la paix. La recrudescence des violences observées dans les villes et territoires sous occupation entre janvier et août 2025, constitue un tournant critique de ce conflit.

Au cours de cette période, une offensive d'envergure a été lancée contre les villes de Goma et Bukavu et certains de leurs territoires respectifs par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC, provoquant une détérioration rapide de la situation sécuritaire, humanitaire et institutionnelle.

Ces attaques ont été accompagnées de violations massives des droits humains, dont plusieurs peuvent être qualifiées de crimes de guerre au regard du droit international. Les principaux faits documentés sont les suivants :

- Exécutions extrajudiciaires, enlèvements et actes de persécution ciblés, visant des journalistes, activistes des droits humains, responsables religieux et certaines figures civiles présumées proches du gouvernement.
- Arrestations arbitraires, détentions illégales et actes de torture dans des centres non reconnus, souvent accompagnés de demandes de rançons ou de menaces de mort.
- Travail forcé infligé à des civils contraints à des tâches dégradantes sous la menace de sanctions physiques ou financières.
- Violences sexuelles à grande échelle, notamment dans les camps de déplacés internes et à l'occasion de l'évasion des détenus, avec des cas de viols collectifs.
- Pillages et destructions massives, incluant les entrepôts des certaines organisations internationales (Programme Alimentaire Mondial), des écoles, des centres de santé, et des biens privés et publics.
- Démantèlement forcé de certains camps des déplacés (Bushagara, Kanyaruchinya et Bulengo), sans garanties de sécurité ni assistance humanitaire, et retours imposés vers des zones à haut risque, en contradiction avec les principes du droit international humanitaire.
- Utilisation d'armes lourdes contre des zones civiles, y compris contre des camps de déplacés, entraînant la mort de nombreux civils et la destruction d'infrastructures d'hébergement.
- Mise en œuvre fragile des accords avec comme conséquences les retards dans l'application des calendriers prévus à Washington et Doha.
- Incertitude quant au retrait effectif des forces armées rwandaises et ses supplétifs du M23/AFC des villes et territoires occupés.

L'ensemble de ces événements a entraîné une crise humanitaire de grande ampleur, marquée par :

- Le déplacement massif des centaines des milliers des personnes dans les villes de Goma et Bukavu ainsi que les territoires de Nyiragongo, Masisi, Rutshuru, Walikale, Lubero, Walungu, Kabare et Kalehe.
- La destruction de l'appareil administratif et des services publics, dont les tribunaux, les bâtiments officiels et les réseaux de distribution d'eau, d'électricité et de télécommunications.

- L'évasion massive de plus de 4763 prisonniers de la prison centrale de Munzenze à Goma et d'autres lieux de détention dans les villes et territoires sous occupation, aggravant l'insécurité générale et compromettant davantage le fonctionnement de la justice et le respect de l'ordre public.

Le présent monitoring citoyen présente une série de cas de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire subies par les populations civiles dans les villes de Goma et Bukavu, ainsi que dans les territoires de Nyiragongo, Masisi, Rutshuru, Lubero, Walikale, Kalehe, Walungu et Kabare.

Il documente plusieurs exactions commises entre février et août 2025 par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC dans l'Est de la République Démocratique du Congo, sur la base de témoignages directs, d'observations de terrain et de sources locales crédibles. Il est le fruit des efforts concertés des membres d'un réseau d'organisations de la société civile dénommé CEMEACO engagés dans la défense des droits humains, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'éducation à la citoyenneté, la consolidation de la paix et le renforcement de la démocratie.



4. METHODOLOGIE

Dans le cadre de sa mission de documenter les violations des droits humains dans l'Est de la RDC, le CEMEACO a mis en place en janvier 2025 un dispositif rigoureux de collecte, d'analyse et de traitement des données, mobilisant 55 acteurs relais de collecte des données « ARCD », dont 45 hommes et 10 femmes. Ces relais proviennent des villes de Goma et Bukavu ainsi que des territoires de Nyiragongo, Masisi, Rutshuru, Lubero, Walikale, Walungu, Kalehe et Kabare. Ils sont familiers aux réalités locales et ont une solide expérience de collecte des données dans les zones de conflits.

Ils ont agi avec prudence et selon les directives strictes pour leur sécurité personnelle et ont collecté des données sur les violations graves commises par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC durant l'occupation de ces villes et territoires des provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu. Ces violations incluent : assassinats, enlèvements, viols, tortures, extorsions, pillages, destructions d'infrastructures et atteintes aux libertés fondamentales.

Les données collectées étaient transmises à la cellule de supervision centrale chargée de leur vérification, traitement et publication. Seuls les faits observés directement ou confirmés par des sources multiples crédibles étaient retenus, excluant les récits partisans. Le dispositif intégrait également une revérification rigoureuse : les informations synthétisées par la cellule de supervision étaient renvoyées aux relais du terrain pour validation finale afin d'en garantir l'authenticité, l'exactitude et la fiabilité.

Dans un premier temps, l'équipe a focalisé son attention sur la ville de Goma, les territoires de Nyiragongo, Rutshuru, Masisi, Lubero et Walikale où certaines violations ont été observées et documentées de manière précise. Chaque incident a été consigné pour assurer la traçabilité et la véracité des informations.

Par la suite, la ville de Bukavu et les territoires de Kalehe, Walungu et Kabare ont également été examinés. Les acteurs relais ont procédé à une documentation systématique des cas similaires, permettant ainsi de dresser un état des lieux fiable et structuré des atteintes aux droits humains dans la région.

Après la collecte des données du terrain, les acteurs relais ont commencé à analyser les informations recueillies. Très rapidement, ils ont pu identifier plusieurs cas d'atteintes aux droits humains touchant les populations civiles.

En parallèle, plusieurs actions stratégiques et complémentaires ont été menées par le CEMEACO de la manière ci-après :

- Collecte documentaire des textes juridiques et accords internationaux en lien avec la paix et les droits humains (résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et de l'Union Européenne, Statut de Rome, Accord-cadre pour la paix, Constitution de la RDC).
- Élaboration des directives spécifiques de collecte et de transmission opérationnelle des données des cellules locales à la supervision centrale.
- Publication d'une note de plaidoyer pour la paix à l'intention des instances parlementaires, diplomatiques et gouvernementales ainsi que des organisations de la société civile à l'échelle internationale en date du 1^{er} février 2025.

- Appui moral et politique de la FICEMEA à travers un message officiel de sa Présidente à l'issue du Conseil d'Administration du 7 mars 2025 à Bruxelles.
- Finalisation du rapport et préparation d'actions concrètes à mener dans le cadre du plaidoyer pour la paix, la justice et la protection des personnes civiles dans les zones affectées.

Dans un contexte sécuritaire extrêmement fragile comme celui de Goma, Bukavu et les territoires sous occupation, les acteurs relais de collecte des données sont confrontés à de nombreux obstacles qui compliquent par moment leur travail. Ils s'exposent directement à la violence armée, aux tirs, aux embuscades et aux bombardements, et sont souvent menacés, intimidés par l'autorité de la coalition RDF et M23/AFC ou certains acteurs locaux inféodés à celle-ci.

L'accès des acteurs relais aux communes voisines, quartiers, territoires ainsi qu'aux groupements reste limité en raison du contrôle des forces de la coalition, des check-points et de l'hostilité de la population réticente à fournir des informations par peur de représailles. A cela s'ajoutent les problèmes d'interruptions de communication qui entravent la collecte des données sur le terrain.

La pression psychologique est également forte : l'exposition prolongée à la violence, aux traumatismes et aux atrocités engendre fatigue mentale, stress et risque de burnout. La vérification des données demeure difficile dans un environnement où désinformation et rumeurs sont fréquentes, et où les informations peuvent être manipulées ou biaisées.

Dans l'ensemble, la combinaison de dangers physiques, de pressions psychologiques, d'obstacles logistiques et de barrières sociales rend la collecte de données difficile dans les zones sous occupation.



CEMEACO asbl

5. CONTEXTE

Depuis plus de trois décennies, l'Est de la République Démocratique du Congo est le théâtre des conflits armés récurrents, caractérisés par la présence des groupes armés nationaux et étrangers et une crise humanitaire persistante. Cette instabilité chronique est aggravée par des enjeux géopolitiques régionaux et des intérêts économiques illicites.

Dans ce climat de violence généralisée et de violations répétées des droits humains et du droit international humanitaire, les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri demeurent les épices des affrontements entre, d'une part, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo « FARDC » et les groupes armés étrangers et locaux, et de l'autre part, entre les « FARDC » appuyées par les Wazalendo et la coalition Rwanda Defence Force et le Mouvement du 23 mars avec l'Alliance Fleuve Congo « RDF – M23/AFC ».

Ces affrontements, notamment l'offensive sur les villes de Goma et Bukavu et dans certains territoires durant les mois de janvier et février 2025, ont entraîné des conséquences dramatiques : les assassinats ciblés, les violences sexuelles, les déplacements forcés, le pillage d'infrastructures vitales comme les écoles, les structures médicales et l'effondrement des services publics.

Face à l'instabilité croissante dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, riches en minerais stratégiques, et dans le but d'obtenir le retrait immédiat des forces rwandaises ainsi que de leurs supplétifs du M23/AFC, le gouvernement de la République Démocratique du Congo a engagé une offensive diplomatique. Cette démarche a conduit à l'adoption de plusieurs textes majeurs : la résolution 2773 (2025) sur la situation dans l'Est de la RDC, adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU lors de sa 9865^e séance le 21 février 2025, ainsi que la résolution 2025/2553(RSP) du Parlement européen, adoptée le 13 février 2025. À cela s'ajoutent l'Accord des principes de Doha et la déclaration de Washington.

En ce qui concerne les organisations de la société civile congolaise, certaines d'entre elles, actives dans les provinces et territoires sous occupation se sont distinguées en dénonçant les violations des droits humains, en documentant les crimes, en menant des actions de plaidoyer auprès des instances internationales et en agissant comme acteurs humanitaires pour soutenir les déplacés et les populations vulnérables. Toutefois, il a été observé une faible mobilisation de la société civile, à l'exception des confessions religieuses, qui ont condamné l'occupation des troupes de la coalition, organisé des matinées de prière et initié des programmes de promotion de la paix et de la réconciliation nationale.

Dans ce contexte d'urgence et de crise prolongée, le CEMEACO, en tant qu'organisation de la société civile engagée pour les droits humains et l'éducation à la citoyenneté, a mis en place un dispositif spécifique de veille citoyenne. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large de mobilisation des réseaux associatifs et des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux, afin de promouvoir la paix, la justice transitionnelle et la reconnaissance des victimes.

6. OBJECTIF DE L'ACTION

Par devoir citoyen et en toute responsabilité, l'objectif de l'action menée par le CEMEACO est de documenter et analyser les atteintes aux droits humains et au droit international humanitaire commises par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC lors de l'occupation des villes de Goma et Bukavu ainsi que des territoires de Nyiragongo, Lubero, Rutshuru, Masisi, Walikale, Walungu, Kalehe et Kabare afin de renforcer la redevabilité, informer l'opinion publique, alimenter les mécanismes de plaidoyer et mobiliser les acteurs nationaux et internationaux autour de la protection des populations civiles et de la consolidation de la paix.



7. FONDEMENT JURIDIQUE DE L'ACTION

Le CEMEACO a dû recourir à une base légale pour mener à bien son action. Ceci permet de garantir que l'action est légitime, conforme au droit, protégée contre les contestations, et s'assure qu'elle se déroule dans un cadre clair qui définit les responsabilités et renforce la crédibilité.

C'est ainsi que cette action citoyenne s'appuie sur les résolutions et instruments juridiques de portée internationale, régionale et nationale. Il s'agit de :

1. La résolution 1325 (2000) adoptée par le Conseil de Sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité à sa 4213^e séance, le 31 octobre 2000 (points 9, 10, 11 et 12) ;
2. La résolution 2773 (2025) sur la situation dans l'Est de la République Démocratique du Congo adoptée par le Conseil de Sécurité de l'ONU à sa 9865^e séance, le 21 février 2025 (points 1,2,3,4,5,8,9,10,11,12,15,16,17) ;
3. La résolution (2025/2553(RSP)) du Parlement européen, le 13 février 2025 ;
4. Le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (préambule) du 17 juillet 1998, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002 ;
5. La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 dans ces dispositions traitant de :
 - Droits civils et politiques : les articles 17 et 18 (droit à un procès équitable) ; article 22 (liberté de pensée, de conscience et de religion) ; article 23 (droit à la liberté d'expression) ; articles 25 et 26 (liberté des réunions et de manifestation publique) et article 29 (l'inviolabilité du domicile) ;
 - Droits économiques, sociaux et culturels : les articles 43 (droit à l'éducation) et 47 (droit à la santé) ;
 - Droits des groupes vulnérables : les articles 14 et 15 (droits des femmes, égalité de sexe et lutte contre les violences aux femmes) ; les articles 40 et 42 (droits des enfants : protection contre l'exploitation et obligation de scolarisation) et l'article 49 (protection des personnes handicapées et des personnes du troisième âge) ;
 - L'Article 37 alinéa 2 sur la collaboration entre les pouvoirs publics et les associations ;
 - L'Article 63, alinéa 1 : « Tout Congolais a le droit et le devoir sacré de défendre le pays et son intégrité territoriale face à une menace ou à une agression extérieure. »
6. Appel de Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo, à l'occasion du *side event* sur la reconnaissance des génocides commis en rdc, en marge de la 60^{ème} session du Conseil des droits de l'homme des nations unies en date du 8 septembre 2025.

8. A LA DECOUVERTE DE CEMEACO

8.1. Présentation

Le Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active au Congo, CEMEACO en sigle, est une association sans but lucratif de droit congolais créé en 2012. Il est membre de la Fédération Internationale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (FICEMEA), ONG internationale de droit Belge et siège aux Instances du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la FICEMEA.

Le CEMEACO promeut une éducation inclusive, continue et active, centrée sur l'autonomie, la coopération et la transformation sociale.

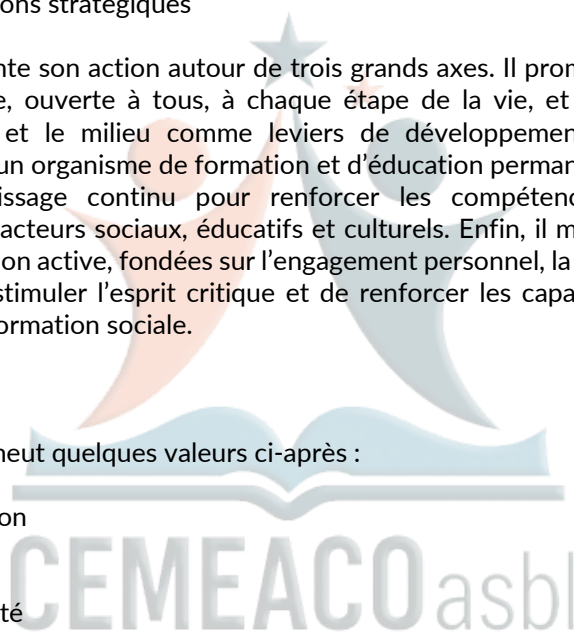
8.2. Vision et Missions stratégiques

Le CEMEACO oriente son action autour de trois grands axes. Il promeut d'abord une Éducation Nouvelle, ouverte à tous, à chaque étape de la vie, et qui s'appuie sur l'activité concrète et le milieu comme leviers de développement. Ensuite, il se positionne comme un organisme de formation et d'éducation permanente, offrant des espaces d'apprentissage continu pour renforcer les compétences et favoriser l'émancipation des acteurs sociaux, éducatifs et culturels. Enfin, il met en œuvre des méthodes d'éducation active, fondées sur l'engagement personnel, la coopération et la créativité, afin de stimuler l'esprit critique et de renforcer les capacités d'action en faveur d'une transformation sociale.

8.3. Valeurs

Le CEMEACO promeut quelques valeurs ci-après :

- Participation
- Inclusion
- Intégrité
- Redevabilité
- Droits humains



8.4. Thématiques

Le CEMEACO fonde son action sur l'égalité femmes-hommes, la citoyenneté, les droits humains, le droit à l'éducation pour tous, la question migratoire et la démocratie, à travers lesquels il forme et accompagne divers acteurs sociaux et éducatifs, tout en valorisant l'éducation formelle, non formelle et informelle dans une perspective de développement social aux niveaux local, national et international.

8.5. Partenaires

Le CEMEACO privilégie des partenariats interactifs avec des partenaires techniques et financiers ainsi qu'avec des organisations de la société civile, y compris des églises, qui participent à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de ses projets, tels que le Centre Wallonie Bruxelles Internationale de Kinshasa, le Réseau Gouvernance, Elections et Citoyenneté et la Commission d'Intégrité et de Médiation Electorale.

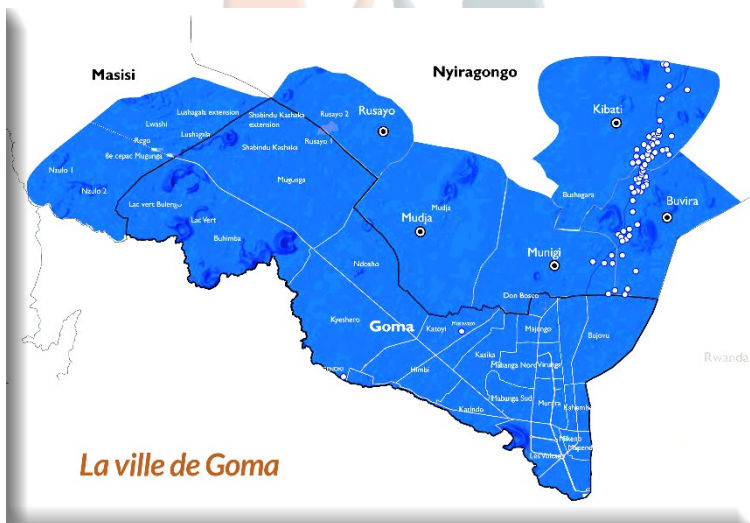
9. ANALYSE DES FAITS SAILLANTS

9.1. PROVINCE DU NORD KIVU

9.1.1. Brève présentation de la ville de Goma

La ville de Goma est le chef-lieu de la Province du Nord Kivu. Elle est située entre la ville de Gisenyi au Rwanda, le Territoire de Nyiragongo, le parc national de Virunga et le Territoire de Masisi et subdivisée en deux communes et 18 quartiers, à savoir :

1. La Commune de Goma
Elle comprend 7 quartiers, à savoir : Volcans, Mikeno, Mapendo, Katindo, Himbi, Kyeshero et Lac Vert.
2. La Commune de Karisimbi
Elle comprend à son tour 11 quartiers, qui sont : Kahembe, Katoyi, Majengo, Mabanga-Nord, Mabanga-Sud, Kasika, Murara, Virunga, Ndosho, Mugunga et Bujovu.



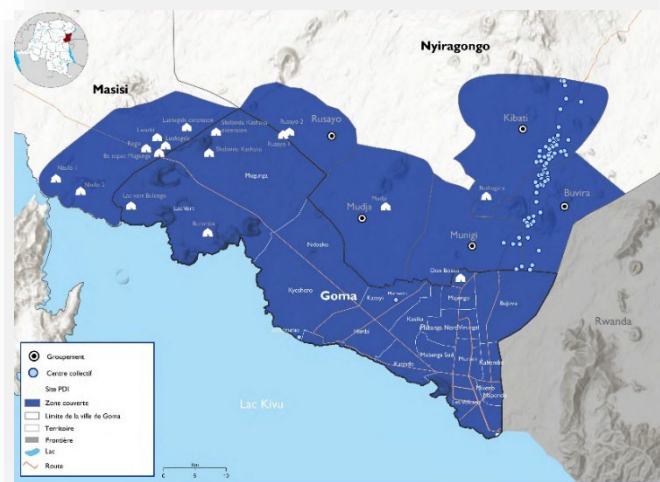
9.1.2. Atteintes aux droits humains dans les camps des déplacés internes

La ville de Goma comptait plus de 2 millions d'habitants avant l'occupation par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC, parmi lesquels plus de 696.650 étaient des déplacés internes. Ces déplacés étaient hébergés dans les camps de Bushagara, Kanyaruchinya, Don Bosco, Mudja, Acogenoki, Rusayo 1, 2 et 3, Buhimba, Rego, Lushagala, Lushagala 2, Baraka, Lac Vert/Bulengo, Kashaka, 8^e CEPAC Lac Vert Mugunga, Shasha, Samsam, Nzulo, Musawato, ...

Les déplacés sont des personnes civiles congolaises qui bénéficiaient du soutien du gouvernement de la RDC, des humanitaires, des églises et des personnes de bonne volonté. Ils provenaient du groupement de Jomba sur la colline de Chanzu/Runyoni, chefferies de Bwisha et Bwito dans le territoire de Rutshuru. Ils sont arrivés à Goma au mois de juin 2022 fuyant les avancées des troupes de la coalition RDF et M23/AFC. Des milliers d'autres sont venus des territoires de Masisi, Nyiragongo, Walikale et une partie du territoire de Lubero pour la Province du Nord Kivu et de Minova, Kalehe et Bweremana pour la Province du Sud Kivu.

Parmi ces milliers des déplacés, il y avait les responsables des entités territoriales, les agents des services publics de l'Etat, les enseignants, les acteurs de la société civile et certains membres actifs des partis et regroupements politiques acquis au pouvoir.

A la suite de l'occupation de la ville de Goma, la situation humanitaire s'est aggravée : les déplacés des camps de Nzulo, Bulengo, Lushagala, Rusayo et Kanyaruchinya avaient fui vers le centre-ville de Goma ou les territoires de Rutshuru et Masisi, incluant des patients Mpox pris en charge dans certaines structures médicales. Après le démantèlement des camps des déplacés autour de Goma, environ 3680 ménages (16560 personnes) ont trouvé



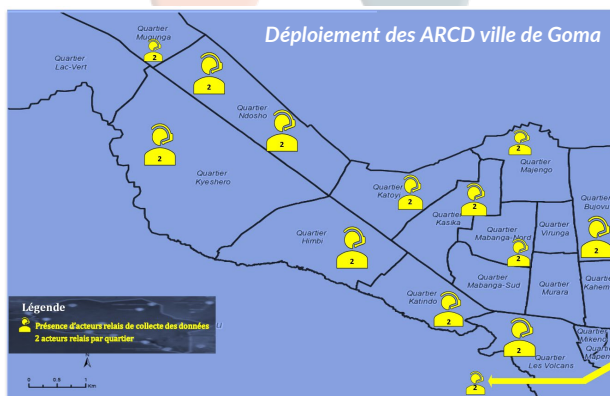
refuge dans certains nouveaux centres collectifs identifiés par les partenaires humanitaires.

9.1.3. Quelques cas d'atteintes aux droits humains commis par la coalition RDF et M23/AFC

Il a été relevé que l'occupation de la ville de Goma et du territoire de Nyiragongo en date du 26 janvier 2025 s'était accompagnée d'une extrême violence de la part des troupes de la coalition RDF et M23/AFC.

Pour mener à bien son action, le CEMEACO avait déployé 28 acteurs relais de collecte des données dans la ville de Goma répartis dans 14 quartiers sur les 18 que compte la ville, à raison de 2 personnes par quartier ; soit un échantillon d'occupation du terrain de 2,5% de l'ensemble de la ville de Goma. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement de la RDC, les ONG et les partenaires internationaux pour apporter une assistance rapide, nos acteurs relais de collecte des données ont rapporté quelques cas des violations des droits humains notamment, les assassinats, les viols, les enlèvements, les tortures, les arrestations arbitraires, les destructions des infrastructures médicales, sanitaires et scolaires dans la ville de Goma et les territoires de Nyiragongo, Rutshuru, Masisi, Walikale et Lubero.

Les cartographies ci-dessous, illustrent notre plan de déploiement des acteurs relais de collecte des données dans la ville de Goma et le territoire de Nyiragongo :



Face à la violence perpétrée par la coalition RDF et M23/AFC et en vue de préserver leur propre sécurité, les acteurs relais ont documenté et synthétisé quelques cas d'atteintes aux droits humains tout en offrant une vue d'ensemble claire des incidents identifiés et des zones concernées. Le tableau se présente comme suit :

Date des incidents	Localisation	Circonstances d'assassinats	Personnes civiles assassinées et blessées
Le 26 janvier 2025	Territoire de Nyiragongo, site des déplacés Rusayo 1 et Rusayo 2	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient lancé des bombes dans les camps des déplacés, causant plusieurs morts et des blessés graves parmi les personnes civiles.	28 personnes civiles tuées parmi les déplacés dont 11 enfants, 9 femmes et 8 hommes 17 autres personnes grièvement blessées dont 9 enfants, 3 hommes et 5 femmes dans ces deux sites
Le 26 janvier 2025	Territoire de Nyiragongo dans le groupement de Monigi	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient lancé des bombes dans le village Ngangi 2 faisant des morts et des blessés parmi les personnes civiles.	4 personnes civiles tuées (hommes) à leurs domiciles et 6 autres grièvement blessées
Le 26 janvier 2025	Territoire de Nyiragongo, groupement de Monigi, chefferie de Bukumu, village Kiheru	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont lancé des bombes dans le village Kiheru causant des morts et des blessés parmi les personnes civiles	6 personnes civiles tuées dont 3 hommes, 1 femme et 2 enfants 9 autres personnes civiles grièvement blessées.
Le 27 janvier 2025	Territoire de Nyiragongo dans le groupement de Monigi, Rond-point Kiisi.	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont tiré à balles réelles sur les paisibles citoyens à la recherche d'un abri causant des morts et des blessés.	2 personnes civiles tuées (hommes) sur place dont un conducteur de moto et personne civile qu'il transportait 3 autres personnes civiles grièvement blessées.

Le 27 janvier 2025	Territoire de Nyiragongo dans le groupement de Monigi, Rond-point Kiisi.	À la suite de l'attaque menée par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC contre les FARDC et les volontaires de la patrie (VDP) Wazalendo, les forces de la coalition ont riposté en ciblant des personnes civiles, entraînant la mort de plusieurs personnes.	11 personnes civiles tuées dont 4 hommes, 4 femmes et 3 enfants 7 autres personnes civiles grièvement blessées parmi elles, 4 enfants.
Le 28 janvier 2025	Ville de Goma, Commune de Karisimbi, Quartier Katoyi 2 lampes	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont tiré à balles réelles sur une foule des personnes qui tentaient de fuir les hostilités. Ce qui a causé la mort de plusieurs personnes et des blessés parmi les personnes civiles.	14 personnes civiles tuées dont 8 hommes, 2 femmes et 4 enfants 16 personnes civiles grièvement blessées
Le 28 janvier 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Himbi 2, avenue Walikale (aux environs de 14h20)	En plein pillage des entrepôts du Comité International de la Croix Rouge (CICR), de Sadiki, de la Maison Haujue et des boutiques par les personnes civiles, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient surgi et tiré à balles réelles sur plusieurs personnes causant la mort et des blessés graves.	13 personnes civiles ont trouvé la mort dont 8 femmes par balles et 5 autres personnes civiles sont mortes par asphyxie dans les entrepôts après avoir été piétinées pendant les pillages. 9 personnes civiles grièvement blessées dont 5 hommes et 4 femmes.
Le 28 janvier 2025	Ville de Goma, Commune de Goma, Quartier Kyeshero, Avenue Kituku (aux environs de 10h).	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont tiré sur la population civile à la recherche d'un abri, causant des morts et des blessés.	36 personnes civiles tuées par balles dont 10 hommes adultes, 4 femmes et 3 jeunes garçons. 19 personnes grièvement blessées ont succombé de leurs blessures sur le lieu du drame quelques heures après.

Le 28 janvier 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, entre les quartiers Majengo et Kasika près du Rond-point Mutinga.	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont pris pour cibles les populations civiles et tiré à balles réelles sur elles causant des morts, des blessés et endommageant leurs maisons.	11 personnes civiles tuées dont 4 femmes, 5 hommes et 2 enfants. 7 autres personnes civiles grièvement blessées par balles.
Le 28 janvier 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Katoyi, avenue Rwisoma (près de la mosquée Katindo).	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont pris d'assaut plusieurs résidences des paisibles citoyens et tué des personnes civiles.	2 personnes civiles tuées (hommes)
Le 29 janvier 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Kasika (près de la station Silcas devant la salle de fête « B »)	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont tiré sur une foule des personnes qui pillaient la salle de fête « B », faisant des morts et des blessés.	10 Personnes civiles tuées sur place dont 8 hommes et 2 femmes. 3 autres personnes civiles grièvement blessées. 1 femme a succombé de ses blessures dans une structure sanitaire 2 jours après
Le 29 janvier 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Mabanga, au bureau du Programme Alimentaire Mondiale (PAM)	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont tiré sur des personnes civiles. Ces citoyens tentaient de casser l'entrepôt du PAM.	12 personnes civiles tuées. 7 autres grièvement blessées.
Le 29 janvier 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Ndosho (entrée de l'ONG « Tous Pour la Paix et le Développement », sur la route qui mène vers Sake).	Au moment où il était en train de fermer sa boutique par crainte d'être pillé, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont surgi et tiré à bout portant sur une personne civile et l'ont tué.	1 personne civile tuée (homme).

<p>Le 29 janvier 2025</p>	<p>Territoire de Nyiragongo dans le groupement Mudja, chefferie de Bukumu, village Kiziba 1 (dans un endroit communément appelé terminus 2).</p>	<p>À la suite de l'attaque contre la prison centrale de Munzenze à Goma, plusieurs jeunes évadés ont rejoint la coalition RDF et M23/AFC dans le territoire de Nyiragongo. Armés et équipés par la coalition RDF et M23/AFC, ils ont participé aux affrontements contre les FARDC, soutenues par les combattants Wazalendo. En représailles, les troupes de la coalition ont ciblé des personnes civiles provoquant des lourdes pertes humaines, des nombreux blessés parmi les civils, ainsi que des cas de viols et de pillages de domiciles.</p>	<p>19 personnes civiles tuées dont 2 femmes et 17 hommes, 6 personnes civiles grièvement blessées</p> <p>34 cas des cambriolages des maisons</p> <p>6 cas des viols des femmes par les évadés ; ces derniers exigeaient une caution de 50.000FC par ménage.</p>
<p>Le 29 janvier 2025</p>	<p>Ville de Goma, Commune de Karisimbi, Quartier Katoyi, (près du super marché Kin-Marché).</p>	<p>Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont ciblé la foule des civils en fuite, provoquant des pertes en vies humaines et faisant plusieurs blessés parmi la population civile. Ces faits se sont déroulés aux environs de 10h30.</p>	<p>4 personnes civiles tuées dont 1 femme et 3 hommes</p> <p>2 autres personnes civiles grièvement blessées.</p>
<p>Le 29 janvier 2025</p>	<p>Ville de Goma, Commune de Karisimbi, Quartier Bujovu près de l'aéroport international de Goma (précisément à Byahi)</p>	<p>La coalition RDF et M23/AFC a attaqué les positions des FARDC, soutenues par les combattants Wazalendo, tout en touchant des habitations civiles, provoquant des pertes humaines et de nombreux blessés graves.</p>	<p>28 personnes civiles tuées dont 11 femmes,</p> <p>10 hommes adultes et 7 jeunes garçons</p> <p>19 personnes civiles ont été grièvement blessées et amenées dans des structures sanitaires.</p>

Le 29 janvier 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Bujovu (précisément au niveau de Joli).	Entre 05h00 et 14h30, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC, opposées aux FARDC soutenues par les volontaires Wazalendo, ont tiré sur des habitations civiles, causant la mort des dizaines de personnes et des nombreux blessés parmi la population.	34 personnes civiles tuées dont 15 femmes, 6 hommes adultes et 13 enfants dont l'âge varie entre 7et 14 ans, 13 personnes civiles blessées
Le 29 janvier 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Kasika (précisément dans le camp Katindo et ses environs).	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont ciblé des habitations civiles à l'aide d'armes lourdes. L'attaque, survenue vers 7h30 du matin, a causé la mort de plusieurs personnes et provoqué de graves blessures parmi la population.	22 personnes civiles tuées dont 7 femmes et 8 hommes et 7 enfants (de différents âges et sexes), Une dizaine des personnes civiles grièvement blessés ont été référés dans des structures sanitaires.
Le 30 janvier 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Himbi, derrière le bâtiment administratif du campus Moïse de l'Université Libre des Pays des Grands Lacs (ULPGL)	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont assiégé trois habitations civiles et ouvert le feu sur certains de leurs occupants.	14 personnes civiles tuées dont 5 hommes, 3 femmes et 6 enfants
Le 30 janvier 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Katoyi, Avenue Vinchumbi 2	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont pris pour cible des civils dans leurs domiciles. Après les avoir torturés, elles les ont exécutés. Leurs corps sans vie ont été abandonnés le long de la route Nyabushongo vers 20h20, avant d'être récupérés le matin du 31 janvier 2025 par les volontaires de la Croix-Rouge.	4 personnes civiles tuées (hommes).

Le 31 janvier 2025	Territoire de Nyiragongo, groupement Mudja, village Kiziba 1 (précisément au niveau du terminus 2)	Aux environs de 15h30, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC, engagées dans des combats contre les FARDC appuyées par les volontaires de la patrie (Wazalendo), ont ciblé plusieurs habitations civiles à l'aide d'armes lourdes. Ces attaques ont causé la mort des civils et fait plusieurs blessés graves parmi la population.	7 personnes civiles tuées dont 2 hommes, 3 femmes et 2 enfants. 3 femmes grièvement blessées.
Le 31 janvier 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Kyeshero, avenue Kituku	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont procédé à l'arrestation de plusieurs civils, accusés à tort de collaborer avec les Volontaires de la Patrie (Wazalendo). Certains d'entre eux ont été exécutés par balles, et leurs corps ont ensuite été récupérés par des volontaires de la Croix-Rouge.	7 personnes civiles tuées (hommes).
Le 01 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Katoyi, avenue Vinchumbi 2.	Les troupes de la coalition ont ouvert le feu sur un jeune homme d'une vingtaine d'années, alors qu'il se tenait devant la grille de sa résidence, aux environs de 21h15.	1 personne civile tuée (homme).
Le 1 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Ndosho (sur la route principale en allant vers Sake)	Deux militaires de la coalition RDF et M23/AFC avaient assassiné aux environs de 6h45 un conducteur de moto qui les transportait, après lui avoir confisqué sa moto.	1 personne civile tuée (homme).
Le 3 février 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Kyeshero, avenue CCLK	Les militaires de la coalition RDF et M23/AFC ont assassiné deux jeunes gens au motif qu'ils collaboraient avec les volontaires de la patrie (Wazalendo).	2 personnes civiles tuées (jeunes hommes).

Le 3 février 2025	Territoire de Nyiragongo, groupement de Kibumba, village de Kingarame, Buhumba	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient enlevé une femme qu'elles soupçonnaient d'être l'épouse d'un combattant Wazalendo.	1 cas d'assassinat ciblé (femme)
Le 4 février 2025	Territoire de Nyiragongo, groupement Mudja, chefferie de Bukumu (précisément à Mutaho).	Quatre civils, accusés de collusion avec les FDLR, ont été enlevés à leurs domiciles par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC. Leurs corps sans vie ont été découverts le 5 mars 2025, aux environs de 6h30.	4 cas d'assassinats ciblés (hommes).
Le 6 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Bujovu, avenue Byahi.	Aux environs de 21h20, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont fait irruption dans la résidence de la famille de Madame Clarice KEZA et ont assassiné toute la famille, composée de cinq civils, dont deux parents et trois enfants.	5 personnes civiles tuées dont 2 parents et 3 enfants.
Le 6 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Mabanga (près du stade de l'Unité de Goma)	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient tiré à balles réelles sur un handicapé mental, aux environs de 13h00.	1 personne civile tuée (homme)
Le 8 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Bujovu.	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient arrêté, torturé et assassiné madame ASIFIWE BAIBONGE, coordonnatrice de l'Organisation Non Gouvernementale féminine dénommée « Association Femme Avenir ».	1 personne civile tuée (femme)

Le 8 février 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Kyeshero, près du campus Salomon de l'Université Libre des Pays des Grands Lacs (ULPGL)	Quatre militaires de la coalition RDF et M23/AFC avaient tiré à balles réelles sur des paisibles citoyens et fait des décès parmi les personnes civiles.	2 personnes civiles tuées (hommes) dont un passant et un résident du quartier qui raccompagnait son voisin venu lui rendre visite.
Le 7 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Majengo, près de l'église Centre Baptiste d'Afrique Centrale/ Ngangi (CBCA) non loin de l'école Tunda	Au cours d'une patrouille nocturne, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont interpellé un civil qu'elles assimilaient à un combattant armé. À l'issue d'un échange tendu, elles lui ont tiré dessus à bout portant. Les faits, survenus tard dans la nuit, ont été rapportés par des témoins qui observaient la scène depuis leurs domiciles.	1 personne civile tuée (homme).
Le 10 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Majengo, Killinite (espace Mama ni Mama).	Quatre hommes lourdement armés membres des troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient tué un conducteur de moto aux environs de 19h20.	1 Cas d'assassinat ciblé.
Le 10 février 2025	Territoire de Nyiragongo, groupement Mudja, chefferie de Bukumu, village Kiziba2	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient fait incursion au domicile du chef de village. Ils l'avaient tué et aussi certains membres de sa famille pour avoir refusé d'adhérer à l'idéologie du mouvement M23/AFC.	Assassinats ciblés de 5 personnes civiles dont 2 hommes (1 Chef du Village, son garde du corps) et 3 de ses enfants dont 1 garçon et 2 filles.
Le 11 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Mabanga Nord.	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient assassiné un jeune homme, l'accusant d'être ivre. Les faits s'étaient déroulés aux environs de 18h10.	1 cas d'assassinat.

Le 11 février 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Kyeshero.	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient tué Monsieur Innocent Musemakweli, Agent de la Direction Générale des Recettes du Nord Kivu (DGRNK) âgé de 39 ans au moment des faits, l'accusant d'avoir critiqué l'autorité du M23/AFC. Les faits s'étaient déroulés aux environs de 19h 00.	1 personne civile tuée (homme)
Le 12 février 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier les volcans, avenue la Corniche (non loin du restaurant Petit Paris)	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient assassiné deux personnes civiles qui se trouvaient à bord d'une voiture. Elles avaient abandonné ces paisibles citoyens emportant leur véhicule.	2 personnes civiles assassinées
Le 13 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Katoyi (près de l'école Sainte Monique).	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont assassiné le musicien et activiste Delphin Katembo Kinywasiki, connu sous le nom de scène Delkat Idengo, en raison de son opposition à l'autorité du M23/AFC. L'exécution a eu lieu vers 13 heures, à proximité de son domicile.	1 cas d'assassinat ciblé (homme)
Le 13 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Bujovu (au niveau de Birere).	Une femme, non autrement identifiée, a été tuée par les militaires de la coalition RDF et M23/AFC après avoir exprimé son mécontentement face à l'insécurité croissante et aux abus de pouvoir subis par les civils.	1 cas d'assassinat ciblé (femme)

Le 13 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Ndosho (au niveau de Rwasama).	Quatre militaires de la coalition RDF et M23/AFC ont assassiné monsieur David Mambo Mulumba pour des raisons non élucidées. Par la suite, la population civile a appréhendé ces quatre militaires présumés auteurs et les a tous tués.	1 cas d'assassinat (homme)
Le 13 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Ndosho, avenue Minova (près de l'Ecole Primaire Ndosho).	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont tué deux jeunes hommes : un motard du nom de Joël Bwira Balinda et un passant, Monsieur Mutebwa Safari.	2 Cas d'assassinats ciblé(hommes)
Le 13 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier office1, avenue Virunga	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient interpellé, puis abattu froidement des jeunes gens sur la route les accusant d'être des collaborateurs des militaires des FARDC. Il était 19h30 lorsque les faits se sont déroulés.	6 personnes civiles assassinées (hommes)
Le 14 février 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier les Volcans (derrière la paroisse Catholique Saint-Esprit)	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont assassiné un jeune homme nommé Christophe, vendeur de crédits de communication, non loin de son lieu de résidence.	1 personne civile (homme)

Le 14 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Ndosho., avenue Kalima,	Aux environs de 20h20, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont interpellé quatre hommes présents dans un débit de boissons alcoolisées, les accusant d'être en liaison avec les Volontaires de la Patrie (Wazalendo), avant de les emmener vers une destination inconnue. Le 16 février 2025 au matin, soit deux jours plus tard, leurs corps sans vie ont été retrouvés.	4 cas d'assassinats ciblés (hommes)
Le 16 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Katoyi, avenue Rwosoma	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont fait irruption dans un domicile à la recherche d'un homme vendeur de véhicules. Ne le trouvant pas, elles ont tiré à bout portant sur sa mère biologique, après qu'elle ait refusé de révéler la localisation de son fils.	1 cas d'assassinat ciblé (femme)
Le 16 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Majengo (à côté de Kiljuwe chez Ngeleza).	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont assassiné un conducteur de moto ainsi que son passager, après leur avoir dérobé plusieurs biens de valeur qu'ils possédaient.	2 cas d'assassinat des personnes civiles (hommes)
Le 16 février 2025.	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Mugunga, Avenue Maendeleo	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont enlevé des civils dans quatre résidences et les ont emmenés vers une destination inconnue. Leurs corps sans vie ont été retrouvés le lendemain matin.	9 personnes civiles enlevées et tuées dont 3 hommes et 6 femmes violées avant d'être exécutées.

Le 16 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Ndosho, avenue de la Carrière (en face de l'hôpital Communauté Baptiste au Centre de l'Afrique/Ndosho, sur la route communément appelée Moro Moro).	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient confisqué la voiture et autres biens des valeurs de deux paisibles citoyens et les ont tués sur-le-champ ainsi que d'autres passants.	5 personnes civiles tuées dont 2 hommes (1 commissionnaire et son ami) et 3 femmes témoins de l'évènement.
Le 17 février 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Kyeshero, (près de l'Hôpital Doctors On Call for Services)	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont confisqué les biens de civils, dont de l'argent et des téléphones, et ont assassiné deux hommes.	2 cas d'assassinats (hommes)
Le 18 février 2025	Ville de Goma commune de Goma, quartier Ndosho, avenue Kanyamuhanga,	Aux alentours de 19h20, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont tiré sur un commerçant alors qu'il s'apprêtait à fermer sa boutique.	1 cas d'assassinat (homme)
Le 19 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Ndosho, avenue de la Carrière	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont enlevé puis assassiné des civils, les accusant d'avoir consommé du chanvre dans un débit de boissons pendant la journée.	6 civils ont été assassinés : 2 corps ont été retrouvés le 20 février 2025 à l'entrée de la mosquée de Katindo, tandis que les quatre autres ont été découverts non loin du parking où l'on prend les motos pour se rendre à Masisi, le long de la route de Sake.

<p>Le 21 février 2025</p>	<p>Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Kasika, avenue Baraka, 8^{ème} Communauté des Eglises Pentecôtistes en Afrique Centrale, (derrière le Camp Katindo aux environs de 18h30)</p>	<p>Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC se sont rendues dans un centre sportif, ont encerclé des civils en train de pratiquer du sport et ont ouvert le feu sur eux, causant des morts. Cet incident s'est produit sur un site sportif communément appelé Torée (CHUMA).</p>	<p>30 personnes civiles tuées parmi lesquelles des jeunes garçons et des jeunes filles sportifs et d'autres jeunes garçons commerçants qui se trouvaient dans un shop de vente des unités de communication.</p>
<p>Le 21 février 2025</p>	<p>Ville de Goma, commune de Goma, quartier Ndosho (au niveau de l'hôpital Doctors On Call for Services).</p>	<p>Alors qu'il rentrait chez lui, un avocat du nom de Pacifique a été assassiné par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC. Le motif évoqué était sa participation, en 2018, à l'assistance de certains membres du M23 accusés d'avoir détourné les salaires des enseignants à Luhonga, dans le territoire de Masisi.</p>	<p>1 cas d'assassinat ciblé (homme)</p>
<p>Le 21 février 2025</p>	<p>Territoire de Nyiragongo, groupement Mudja, chefferie de Bukumu (aux environs de 19h30)</p>	<p>Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont enlevé quatre civils (hommes), les accusant d'entretenir des relations avec des combattants Wazalendo. Leurs corps ont été retrouvés trois jours plus tard, le 24 février 2025, ligotés et présentant des impacts de balles.</p>	<p>4 cas d'assassinats ciblés des personnes civiles (hommes).</p>

Le 24 février 2025	Territoire de Nyragongo, groupement Monigi, chefferie de Bukumu, village Ngangi 2 (près du stade Don Bosco)	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient incendié les installations d'un débit des boissons au motif que ce lieu servait d'abri de divertissement aux troupes des FARDC et Wazalendo. Ces actes ont causé la mort personnes civiles. Les faits s'étaient déroulés aux environs de 21h15.	14 personnes civiles brûlées vif.
Le 24 février 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Kituku, avenue Centre Chrétien du Lac Kivu	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient enlevé, puis exécuté 4 jeunes hommes au motif qu'ils étaient de mèche avec les Wazalendo.	4 cas d'assassinats ciblés (hommes).
Le 24 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Ndosho, avenue Mama Naomi	Aux environs de 20h30, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont assassiné six jeunes hommes qui consommaient de la bière dans un débit de boissons.	6 cas d'assassinats ciblés (hommes).
Le 24 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Mugunga (à côté de Sam Sam)	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont pris d'assaut une résidence et y ont exécuté quatre civils, soupçonnés à tort de collaborer avec les Volontaires de la Patrie (Wazalendo).	4 cas d'assassinats ciblé (hommes).
Le 27 février 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Ndosho, avenue Ile Nsongo.	Entre 22h00 et 24h00, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont assassiné un adulte et son fils dans leur résidence, puis ont quitté les lieux sans emporter le moindre bien.	2 cas d'assassinats ciblés dont 1 père de famille et son fils.

<p>Le 27 février 2025</p>	<p>Territoire de Nyiragongo, groupement de Monigi, chefferie de Bukumu, village Turungu (aux environs de 22h00)</p>	<p>Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont tué cinq civils dans leur propre résidence, les accusant d'avoir servi d'abri aux membres du Front Démocratique pour la Libération du Rwanda (FDLR), et ont emporté plusieurs biens de valeur.</p>	<p>5 personnes civiles tuées dont 1 femme et 4 hommes.</p>
<p>Le 5 mars 2025</p>	<p>Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Ndosho, avenue Minova (à quelques mètres du Tank communément appelé chez Maman Olive Lembe.)</p>	<p>Aux environs de 20h30, lors d'une patrouille, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont interpellé un paisible citoyen, conducteur de moto, alors qu'il se rendait à son domicile. Elles ont confisqué sa moto avant de le tuer. Le matin du 6 mars 2025, son corps a été acheminé à l'hôpital de la Communauté Baptiste au Centre de l'Afrique/Ndosho.</p>	<p>1 cas d'assassinat ciblé (homme).</p>
<p>Le 5 mars 2025</p>	<p>Territoire de Nyiragongo, groupement de Rusayo, chefferie de Bukumu, village Kabalekatambi (colline Kanzana).</p>	<p>Le 5 mars 2025, vers 20h40, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont tué 15 civils, dont 11 membres de la famille de Rafiki Hatengeka Patient, âgé de 39 ans, ainsi que son voisin, et ont grièvement blessé neuf autres personnes, transférées à la structure sanitaire de la Communauté Baptiste au Centre de l'Afrique/Ndosho. Les auteurs soupçonnaient ces victimes de collaborer avec les FARDC et les combattants Wazalendo.</p>	<p>15 personnes civiles tuées 9 personnes grièvement blessées.</p>

<p>Le 6 mars 2025</p>	<p>Ville de Goma, Commune de Goma, Quartier Kyeshero</p>	<p>Aux environs de 6h00 du matin, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont enlevé et torturé monsieur Fikiri Bishuko, chef de groupement de Matanda, sous prétexte qu'il avait la morphologie d'un Hutu membre des FDLR. L'enlèvement a eu lieu alors qu'il assurait la garde de son frère hospitalisé à l'hôpital de la Communauté Baptiste au Centre de l'Afrique à Ndosho. Ramené à sa résidence le 13 mars 2025, soit une semaine après son enlèvement, monsieur Fikiri Bishuko est décédé des suites de ses blessures.</p>	<p>1 Cas d'assassinat ciblé (homme).</p>
<p>Le 7 mars 2025</p>	<p>Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Katoyi, Rue Marie Lumoo</p>	<p>Aux alentours de 21h00, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont fait irruption dans un débit de boissons et ouvert le feu sur deux civils. L'un est décédé sur le coup, tandis que l'autre, grièvement blessé, est mort le 9 mars, soit deux jours après son admission à l'hôpital « La Charité Maternelle ». Dans les mêmes circonstances, trois femmes présentes dans le débit de boissons ont été dépouillées de leurs biens de valeur.</p>	<p>2 personnes civiles tuées (homme).</p>
<p>Le 7 mars 2025</p>	<p>Ville de Goma, commune de Goma, quartier Katindo (à côté de la paroisse Catholique Carmel, aux environs de 19h40).</p>	<p>Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont tué un jeune homme devant la grille de son domicile.</p>	<p>1 personne civile tuée (homme).</p>

Le 7 mars 2025	Territoire de Nyiragongo, groupement Monigi, chefferie de Bukumu, village Ngangi 2 (précisément à Buhene)	Lors d'une patrouille diurne, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont tiré sur six civils dans un débit de boisson locale, les accusant de consommer l'alcool pendant la journée et d'avoir des liens avec les Wazalendo. Les victimes ont été acheminées à la morgue.	6 Cas d'assassinats ciblés (hommes).
Le 14 mars 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Kyeshero, avenue Kituku	Le 14 mars 2025, vers 18h, deux civils ont été enlevés de leur domicile par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC et transportés dans un véhicule vers une destination inconnue. Le lendemain matin, leurs corps sans vie, ligotés et présentant des traces de torture et d'impacts de balles, ont été découverts au bord du lac Kivu.	2 cas d'assassinats (hommes).
Le 15 mars 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Katindo, avenue la Frontière	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient enlevé de son domicile un jeune homme. Son corps avait été retrouvé le samedi 22 mars soit une semaine après, vêtu en uniforme des FARDC.	1 cas d'assassinat ciblé (homme).
Le 17 mars 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Kyeshero, avenue Centre Chrétien du Lac Kivu	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient tué Monsieur Godet KAKULE à son domicile au motif qu'il critiquait l'autorité du M23/AFC et refusait de sensibiliser la population pour adhérer au M23/AFC. Les faits s'étaient déroulés aux environs de 20h15.	1 cas d'assassinat ciblé.

Le 18 mars 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Kasika (au camp Katindo).	Durant la patrouille, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient tué un jeune homme devant la porte de leur domicile au motif qu'il n'avait pas obtempéré aux ordres d'enrôlement dans les rangs des M23/AFC	1 cas d'assassinat ciblé (homme).
Le 19 mars 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Kasika (près du camp Katindo)	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient enlevé, tard dans la nuit, une personne civile à sa résidence au motif qu'elle aurait refusé de leur montrer l'endroit où se cachaient les militaires des FARDC et l'avaient amené à une destination inconnue. Son corps, criblé des balles, avait été retrouvé le matin du 19 mars 2025.	1 cas d'assassinat ciblé (homme).
Le 21 mars 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Mapendo	Le 16 mars 2025, vers 15h20, dans le quartier Mapendo, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont enlevé un jeune homme à son domicile, à proximité du Mont Goma, Quatre jours plus tard, son corps a été retrouvé dans la rue, vêtu d'uniforme FARDC, présentant des traces de torture et plusieurs impacts de balles.	1 cas d'assassinat personne civile (homme).
Le 22 mars 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Majengo (précisément à Byahi)	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient pénétré la résidence de monsieur EFREM HAMULI. Elles l'avaient tué et son visiteur également, au motif que sa résidence avait abrité des militaires des FARDC lors des affrontements du 29 janvier 2025 ; faits que les voisins et autres habitants du quartier jugeaient non fondés.	2 cas d'assassinats ciblés (hommes).

Le 22 mars 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Katindo, avenue de la Frontière	Le 22 mars 2025, Marie Bisimwa Wani, 26 ans, a été enlevée par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ; son corps, retrouvé le 23 mars, présentait des signes de torture, de viol et d'impacts de balles.	1 cas d'assassinat ciblé (femme).
Le 23 mars 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Katoyi, avenue Lumbulumbu, (précisément au niveau de Christ Roi)	Dans la nuit du 23 mars, vers 1h20, trois civils ont été enlevés de leurs domiciles par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC à Mugunga. Leurs corps ont été retrouvés le lendemain, vêtus d'uniformes des FARDC.	3 personnes civiles tuées (hommes).
Le 23 mars 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Ndosho, avenue de la Démocratie (derrière l'école Mont Sinaï)	Lors de leurs patrouilles nocturnes, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont fait irruption dans la maison d'un jeune homme de 29 ans, connu sous le nom d'Emmanuel. Après l'avoir violemment extrait de son domicile, elles lui ont tiré dessus à bout portant alors qu'il tentait d'alerter ses voisins. Son corps sans vie a été transporté à la morgue le lendemain matin, le 24 mars 2025, par les voisins et les secouristes de la Croix-Rouge.	1 cas d'assassinat ciblé (homme).

Le 23 mars 2025	Territoire de Nyiragongo, groupement Munugi, chefferie de Bukumu, village Kiheru (colline Kimbilio).	Après lui avoir ravi sa moto, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient assassiné le propriétaire et exposé son corps jusqu'au lendemain matin (24 mars 2025) avant de l'acheminer à la morgue par les secouristes de la Croix-Rouge. Ces faits s'étaient déroulés aux environs de 19h14.	1 personne civile tué volontairement.
Le 24 mars 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Kasika, avenue Italia	Durant leurs patrouilles, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient assassiné un jeune conducteur de moto du nom de Guershom. Ce dernier faisait ses courses à la recherche des clients.	1 cas d'assassinat (homme)
Le 24 mars 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Katoyi, avenue Lumbulumbu, (à côté de la paroisse Christ-Roi, non loin de la pancarte Kibwetivile)	Aux environs de 19h45, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient assassiné un homme d'une trentaine d'années. Son corps ligoté présentant des signes des balles, avait été retrouvé le lendemain matin (le 25 mars) au bord du Lac Kivu.	1 cas d'assassinat (homme)
Le 24 mars 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Himbi 1, (voir Goshop près de l'hôpital Manganga, entrée de l'hôtel « 2 Paysages » non loin de Fleurs de Lys vers Maji Matulivu).	Un corps sans vie d'un paisible citoyen avait été retrouvé, cou ligoté avec une corde et tête recouverte d'un sac. Il aurait été enlevé vers 19H00. Ces actes sont attribués aux troupes de la coalition RDF et M23/AFC.	1 cas d'assassinat d'une (homme)

Le 24 mars 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Mugunga, avenue Maendeleo	Aux environs de 19h55, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont assassiné un adulte, chef de l'avenue Maendeleo, dans sa résidence, sous prétexte qu'il collaborait avec les militaires des FARDC et les combattants Wazalendo.	1 cas d'assassinat ciblé (homme).
Le 25 mars 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Mugunga, avenue Mushebere	Aux environs de 20h15, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont assassiné trois adultes à leur domicile, au motif qu'ils consommaient de l'alcool.	3 cas d'assassinats ciblés, (hommes)
Le 27 mars 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, Quartier Kyeshoro Avenue Kituku	Lors de leurs patrouilles diurnes, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont interpellé un jeune homme de 24 ans, l'accusant de les fixer d'un regard malintentionné. Sur-le-champ, ils lui ont infligé des coups et des tortures. Grâce à l'intervention continue de la population, le jeune homme a pu être sauvé et transporté vers une structure sanitaire.	1 cas de torture (homme).
Le 27 mars 2025	Territoire de Nyiragongo, groupement Mundja, chefferie de Bukumu, village Kiziba 1.	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont enlevé de son domicile, monsieur Mwinihire Paulo âgé de 44 ans, le soupçonnant de collaborer avec les FARDC. Le 28 mars 2025, tôt le matin, son corps sans vie, ligoté et présentant des blessures par balle, a été retrouvé dans la rue.	1 cas d'assassinat ciblé (homme)

<p>Le 2 avril 2025</p>	<p>Territoire de Nyragongo, groupement de Munjda, chefferie de Bukumu, village de Kiziba1.</p>	<p>Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient tué 2 hommes et enlevé 2 autres, tous d'une même famille au motif qu'ils étaient des collaborateurs des Wazalendo. Les 2 personnes assassinées et les 2 autres enlevées n'ont jamais été retrouvées.</p>	<p>2 cas d'assassinats ciblés et 2 cas d'enlèvements.</p>
<p>Le 3 avril 2025</p>	<p>Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Mabanga Nord.</p>	<p>Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient tué un jeune homme connu sous le nom de Oswald. Ce dernier, changeur de monnaies avait été assiégé à son domicile par 4 militaires des troupes de la coalition RDF et M23/AFC lourdement armés. Après l'avoir tué, ils ont emporté une importante somme d'argent et des biens des valeurs.</p>	<p>1 cas d'assassinat ciblé (homme).</p>
<p>Le 3 avril 2025</p>	<p>Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Majengo</p>	<p>Le 3 avril 2025, aux environs de 19h45, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient enlevé deux jeunes hommes, Bauma Alimasi Apollinaire, 34 ans, et Akimoli Bauma Dany, 27 ans, et les ont emmenés vers une destination inconnue. Le lendemain matin, leurs corps sans vie, ligotés et présentant des blessures par balle, ont été retrouvés dans le Lac Vert, au niveau de Mugunga.</p>	<p>2 cas d'assassinats ciblés des personnes civiles.</p>

Le 7 avril 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Majengo (précisément dans le marché communément appelé Ki30)	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont tiré à balles réelles sur Maisha Ruhunga, 29 ans, conducteur de moto résidant au quartier Katoyi, avenue Rwisoma. Sa moto a été confisquée par les mêmes troupes. Grièvement blessé, il a été transporté à l'hôpital avec l'aide de ses collègues conducteurs, où il est décédé aux environs de 23h20.	1 cas d'assassinat ciblé d'une personne civile (homme).
Le 7 avril 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Kyeshero.	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient assassiné un jeune homme âgé de 25 ans répondant au nom de Christian Bireo Mukandirwa. Cet assassinat s'est déroulé aux environs de 19h00 à quelques mètres de la résidence du jeune homme.	1 cas d'assassinat ciblé, personne civile (homme).
Le 7 avril 2025	Territoire de Nyiragongo, groupement Kibati, chefferie de Bukumu (à côté de Kanyaruchinya)	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient tiré à balles réelles sur une personne adulte âgée de 46 ans et répondant au nom de Bahati Bukira Donat au motif qu'il collaborait avec les FDLR. Les faits s'étaient déroulés à son domicile tard dans la nuit. Grièvement blessé, il avait été acheminé dans une structure sanitaire où il succombera de ses blessures (aux environs de 01h du matin).	1 cas d'assassinat ciblé d'une personne civile (homme).

Le 15 avril 2025	Ville de Goma	Le mardi 15 avril, à 1h00 du matin à Goma, des hommes lourdement armés ont attaqué la résidence de Bishop Bahati Kajangu Muijiza, représentant légal de l'Église UZIMA TELE et vice-président de la Région Ecclésiastique du Nord Kivu chargé de l'implantation. Ils ont tiré à bout portant sur lui sans le toucher, puis ont tenté de le décapiter à la machette, sans succès, avant de le frapper de la tête aux pieds avec ces mêmes armes.	1 personne civile grièvement blessée (homme)
Le 23 avril 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Mabanga (devant le stade de l'Unité de Goma)	Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC commis à la garde du stade de l'Unité de Goma ont tiré à balles réelles sur une jeune femme d'une vingtaine d'années, après l'avoir violé et torturé.	1 personne civile violée et tuée (femme)
Le 01 mai 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Ndosho, avenue de la Démocratie	Trois bandits brûlés vifs à Goma dans la nuit du mercredi 31 avril à jeudi 01 mai. Après témoignages des habitants, les trois éléments appartenaient aux troupes de la coalition RDF et M23/AFC, ils étaient capturés entrain de piller et l'un d'eux a avoué qu'ils opéraient en tenue civile avec des armes pour ne pas ternir l'image du M23/AFC.	3 bandits (hommes)
Le 18 mai 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Katoyi, avenue Makengele	Les hommes en uniforme se sont introduits dans une boutique et une pharmacie, tirant sur les propriétaires et clients aux environs de 19h37 et causant mort d'hommes.	4 personnes civiles tuées (hommes)

Le 20 mai 2025	Territoire de Nyiragongo, localité de Bugamba	Des hommes armés non identifiés ont dépouillé et assassiné monsieur Augustin Muriho, père de famille bien connu dans le milieu.	1 personne civile tuée (homme)
Le 22 mai 2025	Territoire de Rutshuru, groupements de Bukombo et de Tongo dans la chefferie de Bwito	Des affrontements ont eu lieu entre les troupes de la coalition RDF et M23/AFC et les combattants Wazalendo dans plusieurs villages des groupements de Bukombo et de Tongo. Lors de ces combats, les troupes de la coalition ont incendié plusieurs maisons ainsi qu'une église de la 8 ^e Communauté des Églises de Pentecôte en Afrique Centrale (8 ^e CEPAC) à Lubwe-Sud.	Pas de bilan jusqu'à présent
Le 25 mai 2025	Ville de Goma, commune de Goma, quartier Kyeshero (aux alentours de la cathédrale de Kituku, vers 19h30)	Des hommes armés non identifiés ont fait un assaut dans une boutique confisquant des biens de valeurs et téléphones du propriétaire, monsieur Mutindi Parfait et l'ont abattu par la suite.	1 personne civile tuée (homme)
Le 25 mai 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Majengo (au rond-point Mutinga)	Un motard a été assassiné par des hommes armés, aux environs de 19h20.	1 personne civile tuée (homme)
Le 26 mai 2025	Ville de Goma, commune de Karisimbi, (près de l'hôpital CBCA Virunga, Centre Baptiste d'Afrique Central de Virunga)	Aux environs de 19 heures, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont ouvert le feu sur le Dr Obedi Musambale, Médecin Chef de la Zone de santé de Karisimbi. Grièvement blessé, il a succombé peu après son admission à l'hôpital CBCA Ndoshu.	1 personne civile tuée (homme)

Au-delà des faits contenus dans le tableau ci-dessus et face à l'évolution de la violence dans les villes et territoires du Nord Kivu, les acteurs relais de collecte des données ont rapporté quelques faits suivants :

- Au mois de juillet 2025 dans la ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Ndosho, Monsieur Lucien, travaillant comme maçon, avait été capturé dans son chantier par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC et emmené à Runyonyi au motif d'aller suivre une formation militaire. Sur place, il était contraint de couper le bois pour construire les sites d'hébergement des troupes de la coalition. Durant ces lourds travaux, Il a été grièvement blessé à la jambe et de temps en temps frappé malgré son incapacité à faire cette corvée. Au vu de la dégradation de son état de santé, il a été transféré en cachète dans un hôpital à Goma. Etant donné que ses blessures étaient trop sévères, il en est décédé. Ci-dessous, sa photo.



- Le 11 août 2025 dans la ville de Goma, commune de Goma, quartier Himbi, un motard a été tué vers l'enclos de la structure médicale dénommée « Santé mentale ». Les assaillants ont emporté sa moto et cambriolé deux boutiques. Il était 18h00 lorsque les faits se sont déroulés. Ci-dessous, sa photo (en vie et décédé).



- Le 22 août 2025 dans la ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Ndosho, un gardien de la société EVESA est assassiné à son poste. Les éléments de la coalition RDF – M23/AFC ont forcé l'enclos et emporté les biens qui s'y trouvaient. Le corps était acheminé à l'hôpital CBCA de Ndosho.
- Le 23 août 2025 dans la ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Mugunga, Monsieur Baseme, père de quatre enfants, a été abattu par des hommes non identifiés. Son entourage soupçonne une opération de la coalition RDF-AFC-M23, qui avait déjà cambriolé la même maison une semaine auparavant.

D'autres sources rapportent que les troupes de la coalition RDF-AFC-M23 arrêtent régulièrement des citoyens, parfois à tort suspectés d'être des Wazalendo, les éliminent et abandonnent leurs corps dans des quartiers isolés pour masquer leurs actions.

- Dans la nuit du 24 au 25 août 2025, à Goma dans le quartier Ndosho (commune de Karisimbi), des voleurs armés ont attaqué le couvent des prêtres Carracciolini de la paroisse Bienheureux Isidore Bakanja, près de la station Simba, cambriolant méthodiquement les chambres et emportant argent, téléphones, ordinateurs et autres biens électroniques ; aucun blessé grave n'est à déplorer, mais les pertes matérielles sont importantes et la communauté paroissiale reste sous le choc.

- Le 25 août 2025 dans la ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Kiisi, l'Apôtre Kitoga été assassiné à bord de sa voiture de retour d'une réunion de l'église.
- Du 24 au 26 août 2025, dans la ville de Goma, commune de Karisimbi, quartier Mugunga, 4 corps présentant des signes de torture ont été retrouvés. Il s'agissait de jeunes hommes enlevés à Goma puis exécutés à Mugunga. Ils ont été identifiés comme Byenda Lawi, Baraka Malisawa, Muhindo Kagheni et Besojuwi.



Dans l'ensemble, la période de janvier à août 2025 reflète une continuité des crises sécuritaires et humanitaires, avec des populations civiles exposées à des risques constants. La documentation de ces incidents vise à fournir un aperçu détaillé des violations et de leurs impacts afin de soutenir les interventions appropriées et de renforcer la protection des communautés affectées.

CEMEACO asbl

9.1.4. Atteintes aux droits sociaux et culturels

9.1.4.1. Destruction des écoles et centres éducatifs

L'offensive des troupes de la coalition RDF et M23/AFC dans les villes de Goma et Bukavu et dans les territoires sous occupation a provoqué de larges perturbations du secteur de l'éducation : écoles bombardées, transformées en abris ou en positions militaires et fermetures massives. Il a été constaté une réouverture progressive et/ou reprise timide des cours dans les villes précitées, sur ordre des autorités de la coalition RDF et M23/AFC.



Toutefois, les acteurs relais ont indiqué d'une part, que malgré cette reprise des cours au mois de mars 2025, plusieurs établissements scolaires étaient restés fermés ou endommagés dans les provinces du Nord et Sud Kivu et d'autre part, la situation scolaire était resté délicate. L'usage d'écoles par les militaires complique encore la traçabilité et la sécurisation des réhabilitations. Cette situation a eu des conséquences particulièrement lourdes sur le secteur éducatif : de nombreuses infrastructures scolaires ont été rendues inutilisables, contraignant des milliers d'élèves à abandonner leurs études ou à suivre les cours dans des conditions précaires, parfois à ciel ouvert. La destruction du matériel pédagogique, combinée à la fuite et au déplacement des enseignants, a aggravé la baisse de la qualité de l'enseignement. Les mêmes sources avaient indiqué que bon nombre d'élèves, particulièrement ceux qui avaient fui la ville de Goma, restent en déplacement et leurs parents n'ont toujours pas des nouvelles de leur part.

Ces perturbations répétées accentuent la déscolarisation, compromettent la continuité pédagogique et menacent sérieusement l'avenir éducatif d'une génération déjà fragilisée par l'insécurité.

Les acteurs relais ont procédé à l'identification de quelques écoles et établissements publics endommagés par les affres de la guerre dans les villes de Goma et Bukavu ainsi que les territoires sous occupation, en les classant selon les sous-divisions ou remembrements administratifs. Le tableau ci-dessous en donne une illustration :

9.1.4.2. Sous-division de Himbi

ETABLISSEMENT ET MATRICULE	REGIME DE GESTION	DEGATS CAUSES
Ecole Primaire NYAMULAGIRA 6123420	Ecoles Conventiionnées Catholiques	2 tôles grandement trouées par les balles
Ecole Primaire KARIBU 6101657	Ecoles Conventiionnées Catholiques	70 pupitres volés 25 pupitres cassés 6 salles de classe endommagées
Ecole Primaire BULENGO NCA	Ecoles Conventiionnées Catholiques	24 portes des latrines détruites 3 panneaux solaires 250W volés 3 amplificateurs volés 3 batteries de 100 ampères volées 50 kits d'hygiène détruites 250 gobelets volés 2 cartons des craies blanches volés 1 carton de savon volé 3 tanks de 1000 litres d'eau volés 1 tank de 5000 litres d'eau volé 15 tables des bureaux et chaises volées
Ecole Primaire NYABYUNYU 6116751	Ecoles Conventiionnées Catholiques	5 salles des classes endommagées 99 pupitres utilisés comme bois de chauffage 5 tables et 5 chaises des enseignants volées 4 portes des latrines détruites 1 tank de 1000 litres d'eau détruit Manuels scolaires et documents administratifs incendiés.
Ecole Primaire BUSIMBA 6125619	Ecoles Conventiionnées Adventistes du Septième Jour	25 pupitres utilisées comme bois de chauffage
Ecole Primaire MILITA 6125601	Communauté des Eglises de Pentecôte en Afrique Centrale	52 Pupitres utilisés comme bois de chauffage, 7 portes de classe endommagées 8 portes des latrines démolies 7 tableaux des classes détruites 4 chaises cassées 4 fenêtres des salles des classes endommagées
Ecole Primaire PATEMO 6123318	Communauté des Eglises Baptistes du Congo Est	150 pupitres détruits et utilisés pour la cuisson 4 étagères en bois utilisées pour la cuisson 10 chaises en bois volées 6 tableaux en bois volés 6 tables en bois volées 3 tabourets volés 2 tables bureaux volées 535 manuels scolaires volés 36 matériels didactiques volés

Ecole Primaire UENEZAJI 6128982	Ecoles Conventionnées Adventiste du Septième Jour	12 pupitres cassés 4 fenêtres des bureaux cassées 1 porte démolie
Ecole Primaire LAVIGNE 6181249	Eglise Nazaréenne Internationale	15 bancs volés 2 portes des salles des classes cassées
Ecole Primaire BANDELEBBI 6129344	Ecoles Conventionnées Kimbanguistes	12 pupitres utilisés comme bois de chauffage 42 manuels scolaires volés 1 dictionnaire Larousse grand format volé 12 seaux d'eau (en plastique) volés 6 lave-mains volés 6 portes des salles des classes cassées.
INSTITUT MUUNGANO	Ecoles Privées	40 pupitres volés.
INSTITUT NYABYUNYU 61166751	Ecoles Conventionnées Catholiques	28 pupitres utilisés comme bois de chauffage 6 vitres des salles des classes endommagés
INSTITUT DISSASI	Ecoles Conventionnées Kimbanguistes	15 pupitres utilisés comme bois de chauffage 6 lave-mains 6 bidons d'eau de 25 litres volés

9.1.4.3. Sous-division de Karisimbi 1

NOM DE L'ETABLISSEMENT ET MATRICULE	REGIME DE GESTION	DEGATS CAUSES
ITIG 6101653	Ecoles Conventionnées Catholiques	5 salles des classes endommagées La salle d'informatique endommagée Le bureau des professeurs endommagé La salle de réunion endommagée Le laboratoire d'électricité et électronique endommagée Le Bureau du Directeur de discipline endommagé Le chantier devant abriter l'internat endommagé

<p>INSTITUT MWILU 6175982</p>	<p>Ecoles Conventionnées Kimbanguistes</p>	<p>17 pupitres utilisés comme bois de chauffage 2 tableaux noirs endommagés 2 tables de bureau cassées 5 bidons d'eau volés 2 lave-mains cassés 7 tôles détruites par des balles 2 portes des salles des classes cassées 3 fenêtres de bureau endommagées</p>
<p>Ecole Primaire d'Application FURAHA 6121030</p>	<p>Communauté des Assemblées de Dieu en Afrique</p>	<p>1 mégaphone volée 1 dictionnaire grand format volé 4 dictionnaires petit format volés 6 boîtes des craies volées 1 cartable volée 4 livres scolaires « les champions » de la troisième année volés 50 livres scolaires des « pratiques de langue française » volés 1 boîte de peinture noire pour les tableaux volée</p>
<p>INSTITUT CSPMF/INSTIGO 6138608</p>	<p>Ecoles Non Conventionnées</p>	<p>1 machine laptop de marque LENOVO volée</p>
<p>Ecole Primaire 2 NYIRAGONGO 6123228</p>	<p>Communauté des Eglises de Pentecôte en Afrique Centrale</p>	<p>1 porte d'accès aux latrines détruite 30 vitres des salles des classes cassés 6 tôles détruites par des balles</p>
<p>Ecole Primaire CHIPUKO 6101645</p>	<p>Ecoles Conventionnées Catholiques</p>	<p>8 tôles endommagées 70 lamelles des vitres perdues 5 portes des latrines détruites</p>
<p>Ecole Primaire TANGANYIKA 6121021</p>	<p>Ecoles Non Conventionnées</p>	<p>200 pupitres utilisés comme bois de chauffage 20 fenêtres en bois cassées 5 portes des salles des classes endommagées 200 tôles volées 100 livres scolaires volés 1 ordinateur volé 10 portes des latrines détruites 1 imprimante volée</p>

Ecole Primaire MANANGA 6129402	Ecoles Conventionnées Kimbanguistes	27 pupitres utilisés pour la cuisson 1 kits de lavage des mains volé 1 tank de 1000 litres d'eau endommagé 4 seaux d'eau volés 3 bassines d'eau volés 12 livres scolaires pour la pratique de la langue française volés 6 tableaux noirs des salles des classes endommagés
INSTITUT SAINT JOSEPH 6123246	Ecoles Conventionnées Catholiques	253 tôles des salles des classes volées 4 plafonds du bureau détruits par les balles 2 murs des salles des classes démolis 15 fenêtres des salles des classes cassées 46 vitres des salles des classes cassées
Ecole Primaire KIANGANI 6129269	Ecoles Conventionnées Kimbanguistes	12 pupitres utilisés comme bois de chauffage 3 kits des lave-mains volés 8 seaux d'eau volés
INSTITUT MWILU 6175982	Ecoles Conventionnées Kimbanguistes	17 pupitres utilisés comme bois de chauffage 2 tableaux noirs des salles des classes détruits 2 tables du bureau du Directeur utilisées pour la cuisson 5 bidons d'eau volés 2 kits des lave-mains volés 7 tôles d'une salle de classe détruites par des balles 2 portes des salles des classes endommagées 3 fenêtres des salles des classes cassées
Ecole Primaire MWANSOMBO	Communauté des Assemblées de Dieu en Afrique	225 pupitres utilisés pour la cuisson 14 salles des classes endommagées, Les manuels didactiques incendiés Les livres scolaires incendiés
Ecole Primaire 1 NYABUSHONGO 6123199	Communauté des Assemblées de Dieu en Afrique	105 pupitres utilisés comme bois de chauffage
INSTITUT FURAHA 6121030	Communauté des Assemblées de Dieu en Afrique	21 pupitres utilisés comme bois de chauffage 15 pupitres cassés 5 tôles des salles des classes trouées par les balles 3 portes des salles des classes cassées 1 tableau noir endommagé

Ecole Primaire BORA 6159547	Communauté Anglicane au Congo	10 pupitres utilisés comme bois de chauffage 8 portes de latrines détruites
Ecole Primaire NAZAREENNE 6117143	Eglise Nazaréenne Internationale	2 pupitres utilisés pour la cuisson 1 tank d'eau endommagé 3 dictionnaires volés 30 livres scolaires incendiés
Ecole Primaire LUBERIZI 6123355	Communauté Anglicane au Congo	15 pupitres utilisés comme bois de chauffage 3 portes de toilettes détruites
Ecole Primaire NEEMA 6123098	Ecoles Conventionnées Catholiques	124 pupitres détruits dont 7 utilisés comme bois de chauffage 26 tôles perforées par des balles 80 vitres de dix salles des classes cassés 125 livres scolaires de 6 ^{ème} et 120 livres scolaires de 5 ^{ème} volés

9.1.4.4. Sous-division de Karisimbi 2

NOM DE L'ETABLISSEMENT ET MATRICULE	REGIME DE GESTION	DEGATS CAUSES
Ecole Primaire AYUBU	Ecoles Conventionnées Islamiques	11 pupitres utilisés comme bois de chauffage 4 tableaux noirs des salles des classes détruits 13 planches de la toiture des salles des classes arrachées
Ecole Primaire DES SCOUTS	Privées	10 pupitres cassés 6 cadenas des salles des classes volés
Ecole Primaire KAUSA	Privées	6 tableaux noirs des salles des classes détruits 20 pupitres utilisés comme bois de chauffage Le bureau scolaire endommagé Des manuels scolaires et manuels didactiques volés
Complexe Scolaire KALONDA/ GLOIRE	Privées	27 pupitres utilisés pour la cuisson Des latrines incendiées 1 tank de 5000 litres d'eau volé, Des dizaines des bancs cassés 6 kits des lave-mains volés
Ecole Primaire SHABAA 6121028	Ecoles Conventionnées Catholiques	1 porte de salle de classe arrachée, des vitres des salles des classes cassées Le portail d'entrée endommagé

Complexe Scolaire LES PATRIOTES	Privées	19 pupitres utilisés comme bois de chauffage, des kits des lave-mains volés 5 tableaux noirs des salles des classes troués par les balles
Ecole Primaire UPENDO 6158953	Ecoles Conventionnées Protestantes	Des dizaines des portes des salles des classes détruites Des salles de classe (en bois) endommagées étant donné que ces bois étaient utilisés pour la cuisson
Complexe Scolaire UPENDO 6158953	Ecoles Conventionnées Protestantes	104 pupitres utilisés comme bois de chauffage 7 dictionnaires volés 1 tank de 3500 litres d'eau détruit 4 laptop de marque HP volés.
Complexe Scolaire VISION DE L'ORIENT	Privée	Une dizaine des pupitres endommagés Les portes des salles des classes détruites Les portes des latrines utilisées pour la cuisson
Complexe Scolaire NYOTA	Privée	Une vingtaine des bancs utilisés comme bois de chauffage
Ecole Primaire UZIMA 6125564	Ecoles Conventionnées Adventiste du Septième Jour	3 portes des salles des classes détruites 10 pupitres utilisés pour la cuisson Des latrines endommagés
Ecole Primaire JOHN KNIGHT 6159567	Ecoles Conventionnées Protestantes	Une cinquantaine des pupitres utilisés comme bois de chauffage
Ecole Primaire 2 KINYUMBA	Ecoles Non Conventionnées	7 pupitres utilisés pour la cuisson Toutes les portes des latrines utilisées comme bois de chauffage
Ecole Primaire 2 BIREMA 6123114	Ecoles Conventionnées Protestantes	Une dizaine des pupitres détruits
Complexe Scolaire MUUNGANO BWATO	Privée	21 bancs des salles des classes détruits, 1 fut de 200 litres d'eau endommagé
Complexe Scolaire DU 8 MARS	Privée	60 fenêtres des salles des classes détruites 15 pupitres utilisés pour la cuisson 1 imprimante-photocopieuse volée

Ecole Primaire MSAWATO 6138598	Communauté Anglicane au Congo	5 fenêtres des salles des classes détruites 3 vitres de bureau cassés 13 portes des salles des classes détruites 3 tableaux noirs des salles des classes détruits 26 pupitres utilisés pour la cuisson Une dizaine des livres scolaires volés 6 poubelles volées 1 tank de 1500 litres d'eau endommagé
Groupe Scolaire DU MONT SINAI	Privée	Des livres scolaires et des documents administratifs volés Une trentaine des bancs cassés
Complexe Scolaire SAINT PIERRE	Privée	Décès d'un enfant à la suite d'une bombe
Complexe Scolaire AMMDI	Privée	Décès d'un enfant par une balle perdue.
Ecole Primaire ANDERSON 6155667	Ecoles Conventionnées Protestantes	Des dizaines des bancs fixes ont été utilisés pour la cuisson.
Ecole Primaire 2 NYABUSHONGO 6123288	Ecoles Conventionnées Protestantes	5 portes des latrines volées 3 kits lave-mains volés
Ecole Primaire MARUDJO	Ecoles Conventionnées Protestantes	46 bancs des salles des classes volés 18 pupitres utilisés comme bois de chauffage 1 dépôt des matériels démolis 13 tôles des salles des classes volés 5 bidons de 5 litres d'eau volés, 1 lave-main volé 4 portes des salles des classes détruites 6 fenêtres des salles des classes volées détruits
ECOLE DU CINQUANTENNAIRE 6162659	Ecoles Non Conventionnées	NB : Tout le bâtiment scolaire et ses annexes entièrement détruits suivi du pillage et destruction des matériels didactiques

9.1.4.5. Sous-Division de Nyiragongo/Kibumba

NOM DE L'ETABLISSEMENT ET MATRICULE	REGIME DE GESTION	DEGATS CAUSES
Ecole Primaire NURU	CECME	Des tôles endommagées par des balles Des vitres des salles des classes cassées Des portes des salles des classes endommagées Des matériels didactiques volés
Ecole Primaire KIBWE/6136025	Ecoles Non Conventionnées	École endommagée (bancs et portes des classes cassés...)
Ecole Primaire AMOUR PAIX 6155750	Ecoles Non Conventionnées	6 salles des classes endommagées 3 salles des classes incendiées 1 bureau incendié
Ecole Primaire KIBUMBA 6101668	Ecoles Conventionnées Catholiques	4 salles des classes détruites
Ecole Primaire BUHUMBA 6101667	Ecoles Conventionnées Catholiques	École endommagée (bancs et portes des classes cassés...)
Ecole Primaire MUJOGA 6156867	Ecoles Conventionnées Protestantes	École endommagée (bancs et portes des classes cassés...)
Ecole Primaire MUZABIBU 6175649	Ecoles Conventionnées Protestantes	3 salles des classes incendiées 1 bureau incendié
Ecole Primaire JIBU 6162594	Ecoles Conventionnées Protestantes	Portes des salles des classes volées
Ecole Primaire MIKENO 6129340	Communauté des Eglises Baptistes du Congo Est	Ecole endommagée (bancs et portes des salles des classes cassés...)
Complexe Scolaire MONT HELUE 6176127	Communauté des Eglises Baptistes du Congo Est	Ecole complètement détruite (bancs et portes des classes cassés...)
Ecole Primaire EMMAUS 6155751	Ecoles Conventionnées Protestantes	Ecole endommagée et vandalisée (bancs et portes des classes cassés...)
Ecole Primaire RULIMBA 6162593	Ecoles Conventionnées Protestantes	Ecole endommagée et vandalisée (bancs et portes des classes cassés...)
Ecole Primaire NGANZO 6129352	Ecoles Conventionnées Adventiste du Septième Jour	Ecole endommagée et vandalisée (bancs et portes des classes cassés...)
Ecole Primaire KANYANJA 6155740	Communauté Anglicane au Congo	Ecole endommagée et vandalisée (bancs et portes des salles des classes détruits...)
Ecole Primaire St FRANCOIS D'ASSISE	Ecoles Conventionnées Protestantes	Ecole endommagée et vandalisée (pupitres incendiés, fenêtres et portes des classes cassées...)
Ecole Primaire BUSESA	Ecoles Conventionnées Protestantes	Ecole endommagée et vandalisée (toiture, bancs et portes des classes cassés...)
Ecole Primaire KIBIRIGA	Ecoles Conventionnées Protestantes	Ecole endommagée et vandalisée (livres scolaires volés, bancs et portes des salles des classes cassés...)
INSTITUT NURU 6155748	Ecoles Non Conventionnées	Ecole endommagée et vandalisée (pupitres, tables, chaises, portes des salles des classes cassées...)

INSTITUT KIBWE 6133838	Ecoles Non Conventionnées	5 salles des classes incendiées 1 bureau incendié
INSTITUT KIBUMBA 6136025	Ecoles Conventionnées Catholiques	Ecole endommagée et vandalisée (bancs, portes des salles des classes et des latrines cassées...)
INSTITUT KALANGALA 613390	Communauté des Eglises de Pentecôte en Afrique Centrale	Ecole endommagée et vandalisée (matériels didactiques et livres scolaires incendiés, bancs et portes des salles des classes cassés...)
INSTITUT NGANZO 6157504	Ecoles Conventionnées Adventiste du Septième Jour	Ecole endommagée et vandalisée (pupitres et portes des classes cassés, livres scolaires volés)
INSTITUT BETHANIE	Communauté des Eglises Baptistes du Congo Est	Ecole complètement détruite (bancs et portes des classes cassés, livres scolaires et documents administratifs incendiés...)
INSTITUT BURAMBA	Communauté des Eglises Baptistes du Congo Est	Ecole endommagée et vandalisée (bancs et portes des classes cassés, matériels didactiques emportés)

9.1.4.6. Ecoles conventionnées de l'Eglise du Réveil du Congo

1. Province éducationnelle Nord Kivu 1

NOM DE L'ECOLE ET REGIME DE GESTION	SOUS-DIVISION	SALLES DES CLASSES ENDOMMAGEES	DEGATS DEGRE DE DESTRUCTION
Ecole Primaire LA VISION DIVINE Ecoles Conventionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	HIMBI	6 salles des classes	160 planches, 30 tôles et 60 bancs 1 perte en vie humaine (Elève)
Ecole Primaire PACIFIQUE Ecoles Conventionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	HIMBI	6 salles des classes	130 planches, 40 tôles et 50 bancs
Ecole Primaire BUYONZA Ecoles Conventionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	NYIRAGONGO	6 salles des classes	180 planches, 37 tôles et 60 bancs
Ecole Primaire DELICE BEDEN Ecoles Conventionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	NYIRAGONGO	6 salles des classes	140 planches, 42 tôles et 60 bancs
Ecole Primaire TUMAINI, Ecoles Conventionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	NYIRAGONGO	6 salles des classes	130 planches, 27 tôles et 52 bancs
INSTITUT LWABOSHI Ecoles Conventionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	NYIRAGONGO	12 salles des classes	120 planches, 42 tôles et 32 bancs
INSTITUT PACIFIQUE Ecoles Conventionnées	NYIRAGONGO	12 salles des classes	160 planches, 29 tôles et 50 bancs

de l'Eglise du Réveil du Congo			
INSTITUT TUMAINI Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	NYIRAGONGO	12 salles des classes	Planches, 42 tôles et 39 bancs
Ecole Primaire MWAMBA Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	RUTSHURU	6 salles des classes	180 planches, 36 tôles et 48 bancs

2. Province éducationnelle Nord Kivu 3

NOM DE L'ECOLE ET REGIME DE GESTION	SOUS-DIVISION	ORGANISATION	DEGRE DE DESTRUCTION
Ecole Primaire UMOJA Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	GOMA	6 salles des classes	70 planches, 80 tôles et 60 bancs
INSTITUT UMOJA Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	GOMA	6 salles des classes	70 planches, 80 tôles et 58 bancs
Ecole Primaire 2 USHINDI Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	MASISI 1	6 salles des classes	40 planches, 58 tôles et 70 bancs
INSTITUT 2 USHINDI Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	MASISI 1	8 salles des classes	42 planches, 60 tôles et 62 bancs
Ecole Primaire KAUSI Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	MASISI 4	6 salles des classes	62 planches, 18 tôles et 58 bancs
Ecole Primaire KILEMBE Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	MASISI 4	6 salles des classes	60 planches, 16 tôles et 29 bancs
INSTIUT KILEMBE Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	MASISI 4	6 salles des classes	50 planches, 26 tôles et 50 bancs
Ecole Primaire MAARIFA Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	RUTHSURU 1	6 salles des classes	60 planches, 52 tôles et 60 bancs
INSTITUT MAARIFA Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	RUTHSURU 1	8 salles des classes	63 planches, 48 tôles et 62 bancs
Ecole Primaire KIWA Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	RUTHSURU 1	6 salles des classes	80 planches, 57 tôles et 40 bancs
Ecole Primaire KABOKO Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	RUTHSURU 1	8 salles des classes	60 planches, 48 tôles et 51 bancs

Ecole Primaire MWENGE Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	RUTHSURU 2	6 salles des classes	63 planches, 58 tôles et 62 bancs
INSTITUT MWENGE Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	RUTHSURU 2	8 salles des classes	70 planches, 60 tôles et 59 bancs
Ecole Primaire MWINDA Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	RUTHSURU 3	6 salles des classes	50 planches, 42 tôles et 39 bancs
INSTITUT MWINDA Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	RUTHSURU 3	12 salles des classes	60 planches, 58 tôles et 42 bancs
Ecole Primaire 2 SAMEHE Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	WALIKALE 1	6 salles des classes	68 planches, 60 tôles et 49 bancs
INSTITUT 2 SAMEHE Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	WALIKALE 1	8 salles des classes	59 planches, 62 tôles et 37 bancs
Ecole Primaire BYORO Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	WALIKALE 3	6 salles des classes	80 planches, 20 tôles et 70 bancs
INSTITUT BYORO Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	WALIKALE 3	6 salles des classes	60 planches, 18 tôles et 52 bancs
Ecole Primaire MURINDI Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	WALIKALE 3	6 salles des classes	40 planches, 22 tôles et 59 bancs
INSTITUT MURINDI Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	WALIKALE 3	6 salles des classes	38 planches, 23 tôles et 53 bancs
Ecole Primaire MABANGA Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	WALIKALE 3	6 salles des classes	32 planches, 17 tôles et 42 bancs
Ecole Primaire MABANGA Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	WALIKALE 3	6 salles des classes	80 planches, 90 tôles et 60 bancs
Institut Mabanga Ecoles Conventiionnées de l'Eglise du Réveil du Congo	WALIKALE 3	6 salles des classes	70 planches, 80 tôles et 50 bancs

En prévision de la rentrée scolaire 2025 – 2026, les acteurs relais ont rapporté que certaines écoles d'obédience catholique ont été réhabilitées et d'autres sont en cours de réhabilitation. Par contre, les écoles publiques et confessionnelles situées dans les territoires de Nyiragongo, Rutshuru, Masisi et Walikale ne sont pas encore réhabilitées.

Cependant, certains partenaires, avec l'appui financier de l'UNICEF, ont construit des hangars en planches juste pour permettre aux enfants de reprendre les cours.

9.1.5. Les édifices publics endommagés dans la ville de Goma et le territoire de Nyiragongo

L'occupation de la ville de Goma et du territoire de Nyiragongo avait non seulement porté atteinte aux droits humains et au droit international humanitaire, mais aussi endommagé sérieusement des infrastructures publiques, privant ainsi bon nombre des citoyens de leur droit du travail.

Les acteurs relais de collecte des données basés à Goma et à Nyiragongo avaient identifié quelques infrastructures affectées par cette extrême violence. Il s'agit de :

- Le Palais de Justice : Ce bâtiment avait été construit et équipé sur fond de l'Union Européenne. Il avait été pillé, saccagé et vandalisé. Jusqu'à ce jour, ce bâtiment n'est pas opérationnel.
- Le Gouvernorat de Province : Ce bâtiment avait été partiellement pillé et vandalisé. Il est à ce jour partiellement opérationnel.
- Hôtel du Gouvernement : Cet ouvrage avait été pillé et vandalisé. Il est fermé jusqu'à ce jour.
- La Banque Centrale du Congo : Les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient forcé les portes d'accès malheureusement les coffres-forts leur avaient résisté à plusieurs tentatives de les ouvrir de force.
- SOFICOM (société de transfert d'argent) : L'agence de Goma a été pillée dans la nuit du 2 au 3 avril par des hommes lourdement armés.
- L'Aéroport International de Goma a été pillé et vandalisé et reste fermé jusqu'à ce jour.
- Le Bureau de l'Administrateur du territoire de Nyiragongo avait été vandalisé et pillé.

A ce jour, les acteurs relais ont rapporté que ce bureau a été relocalisé à Kibumba son chef-lieu où il est opérationnel. Entretemps, le territoire subit des attaques des troupes de la coalition RDF et M23/AFC entraînant des déplacements massifs de plus de 70.000 personnes civiles. Ces dernières ont reçu de l'assistance des organisations internationales, bien que l'accès à ces zones des conflits reste limité à cause de l'insécurité.

9.1.6. Des violations massives des libertés d'expression sous l'autorité de la coalition RDF - M23/AFC

La Constitution de la République Démocratique du Congo stipule en ses articles 23 et 24 ce qui suit :

- **Article 23 :**
*Toute personne a droit à la liberté d'expression.
Ce droit implique la liberté d'exprimer ses opinions ou ses convictions, notamment par la parole, l'écrit et l'image, sous réserve de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs.*
- **Article 24 :**
*Toute personne a droit à l'information.
La liberté d'information et d'émission par la radio et la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication sont garanties sous réserve du respect de l'ordre public, des mœurs et des droits d'autrui.
La loi fixe les modalités d'exercice de ces libertés.
Les médias audiovisuels et écrits d'Etat sont des services publics dont l'accès est garanti de manière équitable à tous les courants politique et sociaux. Le statut des médias d'Etat est établi par la loi qui garantit l'objectivité, l'impartialité et le pluralisme d'opinions dans le traitement et la diffusion de l'information.*

Depuis la prise de Goma et l'expansion de l'influence de la coalition RDF et M23/AFC, soutenue par le Rwanda, la liberté de la presse et d'expression dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu a connu une répression sans précédent. Un climat de peur s'est installé, marqué par des pressions constantes sur les médias, des actes de censure, de propagande et des violences contre les journalistes et activistes, allant du pillage et de la destruction de matériel aux menaces et agressions physiques.

Dans le territoire de Lubero (Nord-Kivu), plus de dix radios communautaires sont aujourd'hui inactives : six ont été vandalisées et cinq placées sous le contrôle direct de la coalition, entraînant la suspension de nombreux médias et réduisant drastiquement l'accès des populations à une information indépendante. La coalition a imposé un contrôle éditorial strict, interdisant la diffusion de discours critiques à l'égard du mouvement, exigeant la modification de certains termes et organisant des sessions de « formation » pour les responsables de médias. L'exercice du journalisme est conditionné à l'obtention d'accréditations délivrées par les autorités de la coalition, souvent payantes, renforçant le contrôle et l'exclusion des voix indépendantes.

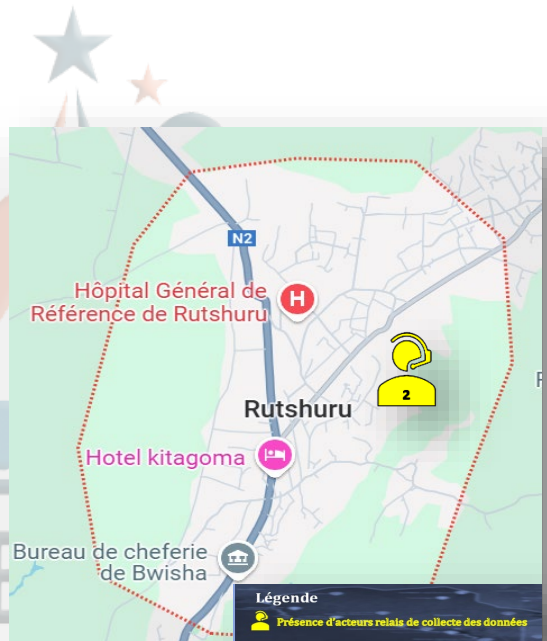
La répression dépasse la censure : de nombreux journalistes et activistes ont été menacés, arrêtés, enlevés ou agressés. Certains ont fui pour survivre, d'autres ont été tués, comme Yoshua Kambere Machozi, fondateur d'une radio communautaire retrouvé mort après son arrestation. Les journalistes locaux et étrangers subissent des attaques et des vols lors de leurs reportages. Dans ce contexte, ils font face à un dilemme cruel : travailler sous contrôle ou quitter la région, ce qui conduit à une information largement orientée, voire purement propagandiste.

Le gouvernement congolais dénonce cette situation comme un musellement systématique de la presse, visant à manipuler l'information et priver la population d'un accès libre à des sources fiables. En résumé, dans les zones sous contrôle de la coalition RDC - M23/AFC, la liberté de la presse est gravement compromise : les médias opèrent sous surveillance constante, les journalistes vivent dans la peur et l'insécurité, et de nombreux acteurs de l'information sont réduits au silence par la fuite, l'intimidation ou la mort. Cette répression illustre la volonté du mouvement rebelle de contrôler le récit public et d'imposer sa légitimité par la manipulation de l'information.

9.1.7. Les affrontements dans les territoires de Rutshuru, Masisi, Walikale et Lubero : un désastre humanitaire criant

1. Territoire de Rutshuru

Le Territoire de Rutshuru est subdivisé en deux chefferies principales : Bwisha et Bwito. La chefferie de Bwisha a comme chef-lieu Rutshuru centre et comprend les groupements suivants : Rugari, Kisigari, Bweza, Jomba, Bukoma, Binza, Busanza. La chefferie de Bwito a comme chef-lieu : Kikuku et comprend les groupements de Bukombo, Tongo, Bishusha, Kihondo, Mutanda, Bambo et Kanyabayonga.



Le CEMEACO avait déployé 2 acteurs relais de collecte des données basés à Rutshuru centre depuis le début du mois de février 2025. Ils ont rapporté les faits ci-après :

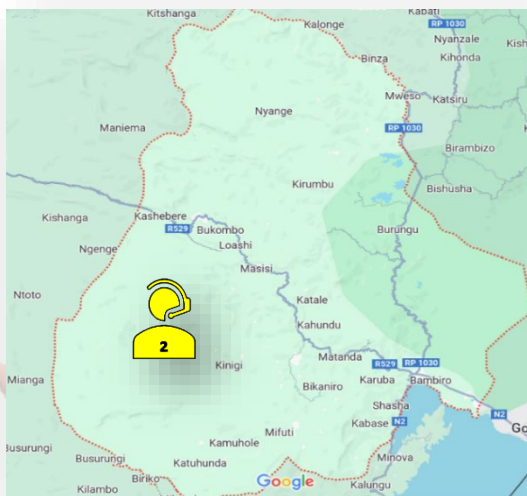
- Une dynamique de retour effectif des déplacés de Goma dans plusieurs localités de Rutshuru ;
- Certains retournés ont retrouvé leurs habitations détruites ou occupées par d'autres déplacés encore présents dans la zone, ce qui présage la résurgence des conflits communautaires ;
- La structure médicale de Kabizo située dans la Zone de Santé de Bambo a enregistré environ 2000 ménages qui ont quitté les sites et centres collectifs à proximité de la ville de Goma. Ces ménages se sont

- dispersés dans bon nombre de villages notamment Bundase, Ruza, Katovu, Kabizo Marché, Kabizo Musienene et Rushashi ;
- Près de 1.900 ménages déplacés sont hébergés, pour la plupart dans l'aire de santé de Kabizo par des familles d'accueil depuis le mois de février 2025.
 - Du 19 au 20 mai 2025, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont incendié les maisons des personnes civiles dans les villages de Kanyabunga, Kojo, Mushanga, Bundase, Lubevu Sud, et d'autres localités environnantes.
 - Le 20 mai 2025, elles ont tué une vingtaine des personnes civiles dans le groupement de Bukombo, parmi lesquels Monsieur Nirembere Migambi, enseignant de son état et Mme Vwiduhaye. Plusieurs autres personnes ont été blessées par balles, notamment Messieurs Baranga, Ntezwurundi, Sibomana et Evariste. Le même jour, les troupes ont massacré 11 membres d'une même famille dans le village de Rutiba.
 - Le 22 mai, les éléments de la coalition RDF – M23/AFC avaient tué six femmes après les avoir violés et trois nourrissons, à Rukara.
 - Le 23 mai 2025, les éléments de la coalition RDF – M23/AFC avaient tué 7 civils au village de Buhambi et blessé 18 personnes au village de Kirumba.
 - Les populations des agglomérations de Kilima, Katsiru, Mweso, Kitshanga et Tongo-lusheghe continuent de subir les incursions répétées des troupes de la coalition RDF et M23/AFC. Ces attaques ne se limitent pas aux assassinats et incendies : les militaires pillent également des biens meubles et emportent des bovins, chèvres et moutons, aggravant la précarité des communautés locales.
 - Le nombre des déplacés internes avoisinerait actuellement plus de 130.000 personnes à la recherche des zones d'hébergement plus sûres. Cette situation est due aux affrontements persistants entre les FARDC appuyées par les Wazalendo contre les troupes de la coalition RDF et M23/AFC.

CEMEACO asbl

2. Territoire de Masisi

Au mois de février 2025, le CEMEACO avait déployé 2 acteurs relais. Ces derniers ont rapporté que plus de 17.000 personnes (soit 2.875 ménages) ayant fui les affres de la guerre lors de l'occupation de la ville de Goma sont retournées dans la Zone de Santé de Kirotshe, particulièrement dans l'aire de santé de Karuba.



Ces nouveaux retournés s'ajoutent aux 33.000 personnes déjà revenues à Karuba depuis janvier 2025.

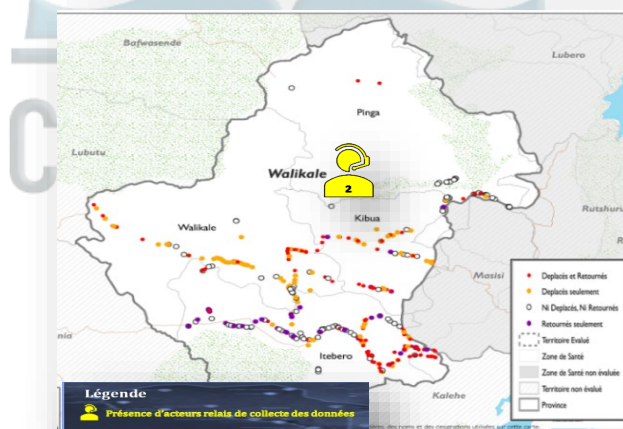
Les acteurs relais ont rapporté aussi que :

- Dans la zone de santé de Mweso, plus de 28.000 personnes ont regagné leurs villages, portant le total des retours à plus de 78 000 habitants dans le territoire de Masisi depuis fin janvier 2025. Ces populations font face à des défis majeurs, notamment la destruction d'infrastructures, limitant leur accès aux soins de santé, à l'éducation et aux moyens de subsistance.
- Dans la zone de santé de Masisi, des nouveaux affrontements ont opposé le M23 à d'autres groupes armés locaux entre le 18 et le 25 février dans le groupement Biiri, incluant Masisi Centre, Katala, Lwanguba, Kani, Kahongole, Kibuye et Lushebere. Au moins quatre civils ont été tués, dont un travailleur humanitaire touché par une balle perdue le 20 février dans sa base. Un enfant qui s'était réfugié dans la même base a été blessé et un obus a frappé une autre installation humanitaire, sans faire des victimes.

- Le 21 mars 2025, dans le village de Mancha (groupement de Kamurotsa, chefferie de Bahunde), les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont assassiné le chef du village de Malehe, Charles Bihemu Kalimbiri, suite à son refus d'adhérer au M23/AFC.
- Dans les mêmes circonstances, Monsieur Wete Mwami Yengayena, ancien président de la société civile de Saké, a été grièvement blessé par balles pour avoir refusé de rejoindre le mouvement M23/AFC.
- Le 20 mai 2025, dans la chefferie des Bushali, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC avaient incendié des maisons des personnes civiles dans les villages de Karingi, Budurira, Kanyotsi, Musinga, Muderika et Kaplafo. Elles ont également tué 13 civils à Kasingi, parmi lesquels le chef d'agglomération, Monsieur Mabote Sinamenge et Mme Benenina.
- Des violents affrontements entre les FARDC appuyées par les Wazalendo et les troupes de la coalition RDF et M23/AFC se poursuivent, exacerbant la crise humanitaire. Cette situation affecte aujourd'hui des milliers d'enfants et leurs besoins en protection et assistance humanitaire ne trouvent pas de réponses adéquates.

3. Territoire de Walikale

Tout comme les autres territoires sous occupation, CEMEACO a déployé 2 acteurs relais dans le territoire de Walikale avec la même mission. Ces derniers ont commencé leur travail à partir du mois de février 2025 et ont remonté quelques faits ci-après :



En date du 25 février 2025, le Centre de Santé de Rusamambu en territoire de Walikale a été pillé par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC.

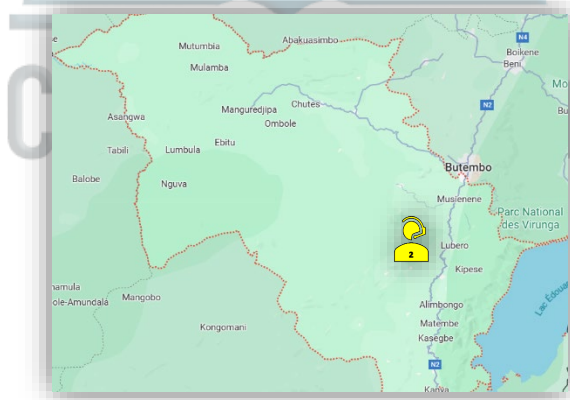
Des kits médicaux ont été emportés et la structure de santé située dans la Zone de Santé de Pinga sérieusement endommagée par les troupes de la coalition RDF ET M23/AFC privant des dizaines des milliers d'habitants de l'accès aux soins ;

Cette zone de santé est connue pour avoir accueilli un afflux massif de déplacés et de retournés, restés longtemps sans assistance humanitaire adéquate. Selon les acteurs relais, plus de 1.200 élèves du groupement Ikobo n'ont pas pu effectuer leur rentrée scolaire 2025-2026, les écoles incendiées par les forces de la coalition RDF et M23/AFC n'ayant pas encore été reconstruites.

Les populations civiles éprouvent des difficultés liées au reste d'impressionnants explosifs de guerre rendant certaines zones dangereuses. Les ONG Humanitaires assurent la distribution des vivres à des centaines des déplacés internes à Kibua, mais les besoins restent énormes. Toutefois, rapportent les acteurs relais, la situation humanitaire ne cesse de se détériorer suite à l'augmentation des besoins en aide alimentaire, en soins de santé et en protection pour les populations vulnérables.

4. Territoire de Lubero

Dans le cadre de la mise en œuvre des directives issues de la coordination centrale, CEMEACO avait déployé 2 acteurs relais dans ce territoire.



Les données collectées et synthétisées avaient rapporté qu'au cours du mois de février 2025, la violence avait occasionné plus de 100.000 nouveaux déplacés sur les axes Alimbongo-Kitsombiro, Alimbongo-Kipese et Bingi Kasugho, notamment vers les localités de Masereka, Kyondo, Musienene et la ville de Butembo ;

Lors de ces violences, des hommes armés avaient pillé les biens des populations à Musienene et à Kimbulu.

En raison de la persistance des hostilités sur l'axe Katondi-Kipese, plusieurs organisations humanitaires ont évacué leur personnel. Plusieurs Centres de Santé et écoles ont fermé et près de 50 000 enfants ont vu leur scolarité interrompue.

L'approvisionnement en denrées de première nécessité vers le territoire de Lubero est compromis du fait que les localités de Kipese et Lubango sources d'approvisionnement subissent des attaques répétées des RDF et M23/AFC.

Au cours de la dernière semaine du mois de février, une explosion de bombe avait endommagé le bâtiment administratif de la Zone de Santé et un Centre de Santé de la Zone de Santé d'Alimbongo. Des sources sanitaires locales avaient affirmé que cette explosion a causé d'importants dégâts matériels, rendant hors service les structures santé et privant l'accès aux soins à plus de 20 000 habitants de cette Zone de Santé.

9.2. PROVINCE DU SUD KIVU

9.2.1. Brève présentation de la ville de Bukavu

La ville de Bukavu est le Chef-lieu de la Province du Sud Kivu. Elle est limitée à l'Ouest et au sud par le Territoire de Kabare. Au nord par le lac Kivu et à l'Est par la vallée de la Ruzizi, affluent permettant au lac Kivu de se déverser dans le lac Tanganyika et qui forme la frontière naturelle avec le Rwanda et le Burundi.

La ville de Bukavu est divisée en trois communes et 27 quartiers, à savoir :

1. La Commune d'Ibanda comprend 11 quartiers : Nyamoma ou la Botte, Nyawera, Nyofu, Muhumba, Mukukwe, ISP, Nguba, Hippodrome, Nyalukemba, Ndendere et Panzi,
2. La Commune de Kadutu comprend 11 quartiers : Kasali, Limanga, Mosala, Nyamugo, Cimpunda, Kanjangu, Nyakaliba, Buholo I, II, III, IV, V, VI, Funu, ETPO et Nkafu.
3. La Commune de Bagira comprend 5 quartiers : Quartier A, Quartier B, Quartier C, Quartier D et Mushekere

9.2.2. Quelques cas d'atteintes aux droits humains commis par la coalition RDF – M23/AFC

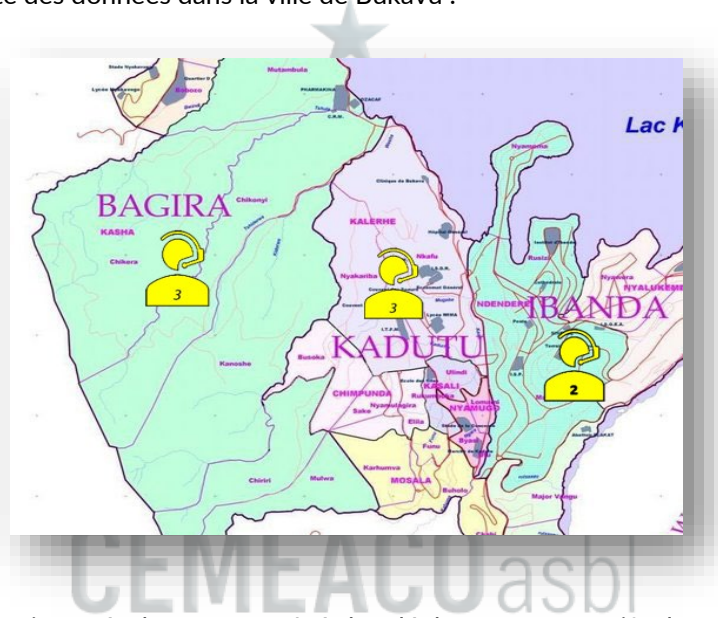
Tout comme la province du Nord Kivu (ville de Goma et territoires), l'occupation de la province du Sud Kivu (ville de Bukavu et territoires) par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC a été suivie de combats d'une extrême violence, occasionnant la destruction d'infrastructures et causant de nombreuses pertes en vies humaines parmi les civils.

Pour mener à bien son action, CEMEACO avait déployé 8 acteurs relais de collecte des données dans la ville de Bukavu répartis dans les 3 communes dont Ibanda (2 acteurs relais), Kadutu (3 acteurs relais) et Bagira (3 acteurs relais) ; soit un

échantillon d'occupation du terrain de 1,8% de l'ensemble de la ville de Bukavu. En ce qui concerne les territoires de Walungu, Kabare et Kalehe, CEMEACO avait déployé 6 acteurs relais à raison de 2 acteurs relais par territoire.

Face à l'intensité des violences et dans un souci de responsabilité, les acteurs relais ont transmis à la coordination centrale plusieurs cas d'atteintes aux droits humains. Ils ont notamment signalé des assassinats, des viols, des enlèvements, des actes de torture, des arrestations arbitraires ainsi que la destruction d'infrastructures sanitaires et scolaires dans la ville de Bukavu et dans les territoires de Walungu, Kabare et Kalehe.

La cartographie ci-dessous, illustre notre plan de déploiement des acteurs relais de collecte des données dans la ville de Bukavu :



Cette situation a également entraîné des déplacements massifs de populations vers les zones jugées plus sûres, créant une crise humanitaire marquée par la surpopulation des camps de déplacés, le manque d'accès aux soins de santé, à l'eau potable et à l'éducation.

Les activités économiques locales ont été paralysées, les marchés et routes principales étant coupés, aggravant ainsi la précarité des ménages déjà fragilisés par les conflits récurrents. Sur le plan social, cette instabilité a exacerbé la méfiance entre communautés, fragilisé le tissu social et compromis les perspectives de paix durable dans la région.

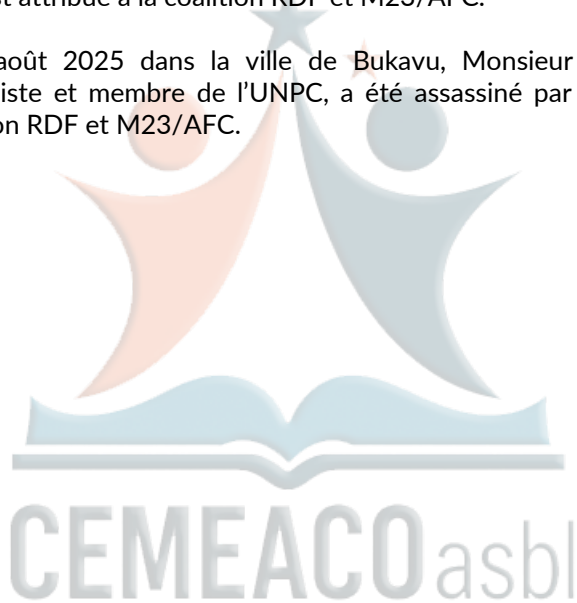
De graves violations des droits humains ont été commises, notamment des exécutions sommaires d'enfants dès la prise de la ville de Bukavu, sous prétexte qu'ils détenaient des armes, ainsi que des violences sexuelles et basées sur le genre perpétrées durant la période de conflit.

Les acteurs relais de collecte des données ont rapporté des cas d'atteintes aux droits humains ci-après :

- Le 12 février 2025, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont tué neuf civils, dont Monsieur Kalamo Mululu et un cousin de la famille Cibanja venu leur rendre visite. Ces exécutions ont eu lieu sur l'axe routier entre Kabamba (groupement de Bugobe) et Kavumu (groupement de Bugore) après des affrontements avec les Volontaires de la Patrie Wazalendo. Cette situation a provoqué un déplacement massif des habitants vers le groupement de Miti (territoire de Kabare). La plupart des déplacés se sont réfugiés à Kongé (groupement de Mudaka), où l'aide humanitaire reste très insuffisante.
- Le 14 février 2025, à la suite de l'évasion de plusieurs détenus des prisons centrales de Kabare et de Bukavu, certaines victimes, avocats et témoins ont cherché des abris sûrs. Leur crainte s'explique par leur participation aux procès de ces détenus condamnés pour des graves violations des droits humains, dont certains faits relèvent de crimes internationaux.
- Au mois de février 2025 dans la ville de Bukavu, commune d'Ibanda, deux jeunes garçons, dont un chauffeur de bus et son convoyeur, ont été abattus sur la Place de l'Indépendance (dite place du 24), accusés à tort de transporter du carburant volé.
- Au mois de mars 2025 dans la ville de Bukavu, commune d'Ibanda, deux jeunes se rendant à la messe matinale à la cathédrale de Bukavu ont été tués. L'un résidait sur l'avenue de l'Athénée et l'autre sur l'avenue Mbaki.
- Le 21 mars 2025 à Kavumu et Ibanda, sept civils ont été exécutés accusés sans preuve d'être membres des Volontaires de la Patrie Wazalendo ; Dans la ville de Bukavu, commune d'Ibanda, avenue Pagecco, un étudiant burundais nommé Pascal a été tué. Son statut d'étudiant n'a été découvert qu'après son exécution ; Dans la ville de Bukavu vers la commune de Kadutu, à la place communément appelé "Essence", trois civils dont un coiffeur ont été tués en représailles à la mort d'un soldat RDF/M23 tué par des civils sur la route du marché de Kadutu.
- Le 29 mars 2025 dans la ville de Bukavu, commune de Kadutu, Monsieur Janvier, industriel, a été assassiné alors qu'il rentrait à son domicile.
- Le 10 avril 2025 à Mudaka, territoire de Kabare, un conducteur de moto originaire de Konge a été tué lors des affrontements entre les rebelles et les Wazalendo.
- Le 13 avril 2025 à Kavumu centre, deux hommes, Erick Rutsuba et Innocent ont été tués. D'autres jeunes sont portés disparus et certains autres tués, déguisés en rebelles pour faire croire qu'ils étaient les Wazalendo.

- Le 14 avril 2025 dans la ville de Bukavu, site Bralima, plus de dix jeunes abattus, accusés de tentative de cambriolage de l'entreprise Bralima.
- Le 15 avril 2025 dans la ville de Bukavu, journaliste Amisi Musada enlevé, puis retrouvé mort le 19 avril présentant des signes évidents de torture.
- Le 21 avril 2025 dans la ville de Bukavu, commune de Kadutu précisément au Camp Sayo, des cas de cambriolage et pillage massif ont été commis par la coalition RDF et M23/AFC. A la même date, dans la ville de Bukavu, sur l'avenue ISGEA, un jeune garçon a été tué pour avoir désobéi à deux soldats et Mme Shany Bazibuhe (19 ans) violée par au moins sept rebelles de la coalition RDF et M23/AFC.
- Le 17 mai 2025 sur le Lac Kivu (à 12 km de Bukavu), quatre corps sans vie ont été retrouvés. Trois de ces corps étaient emballés dans des sacs et un autre à découvert.
- Le 1^{er} juin 2025, le Centre Hospitalier de Bideka, dans le territoire de Walungu, a été victime d'un braquage par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC. Armés, les assaillants ont dérobé l'ensemble des fonds de l'établissement, ainsi que des téléphones portables et d'autres biens appartenant aux patients et au personnel. Cette attaque a provoqué un fort traumatisme chez les victimes et perturbé gravement le fonctionnement de l'hôpital, entraînant un manque de ressources pour les médicaments, le matériel médical et le paiement du personnel.
- Le même jour, vers 11h00, les troupes de la coalition ont enlevé la présidente du Conseil Provincial de l'Ordre des Médecins du Sud Kivu, le Dr Mwadawa Zawadi Alice, ainsi que son époux, M. Magadju Titco (agent humanitaire auprès de l'AAP), à Katana. Ils ont été conduits à Kahungu, près du Parc national de Kahuzi-Biega.
- Le 15 juin 2025 dans le territoire de Kabare centre, les affrontements entre les rebelles de la coalition RDF et M23/AFC et les Volontaires de la Patrie Wazalendo avaient interrompu la cérémonie de mariage et causé la mort d'un élève. Trois autres élèves avaient été grièvement blessés.
- Le 23 juin 2025 dans la ville de Bukavu, Monsieur Rodrigue, époux de la directrice de Pharmakina avait été tué par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC à son domicile vers 6h00 du matin.
- Le 28 juin 2025 dans la Zone de Santé de Kaniola, les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ont violé et massacré plus de 15 personnes (hommes, femmes, enfants), dans leurs maisons.
- Le 29 juin 2025 à Bushwira, quatre personnes civiles parmi lesquelles une femme ont été tuées en représailles par les rebelles de la coalition RDF et M23/AFC.

- Le 30 juin 2025 dans la ville de Bukavu, 9 enfants brûlés vifs et 7 autres jeunes ont été tués par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC dans leur maison près de la station « Essence ».
Non loin de la Brasserie Bralima, 2 autres personnes ont été assassinées par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ;
A Muhungu Météo, entre Mudaka et Mubumbu, 20 personnes ont été assassinées par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC en représailles aux attaques des Volontaires de la patrie (Wazalendo).
- Du 16 au 17 juillet 2025 à Mudaka, trois hommes dont Messieurs Roger Ciringa, Cubaka Mushengezi, Habamungu Rwikiza ont été tués par la coalition RDF et M23/AFC. Dans les mêmes circonstances, une femme du nom de Plamedie a été grièvement blessée.
- Le 29 juillet 2025 dans le territoire de Kabare, 9 membres d'une même famille (père, mère et enfants) sont morts, brûlés vifs dans leur maison. Cet acte est attribué à la coalition RDF et M23/AFC.
- Le 5 août 2025 dans la ville de Bukavu, Monsieur Fiston Wilondja, journaliste et membre de l'UNPC, a été assassiné par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC.



10. L'IMPACT ECONOMIQUE DE LA CRISE SECURITAIRE A L'EST DE LA RDC

L'occupation des villes et territoires des provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC a des conséquences économiques désastreuses, notamment la perturbation de la production agricole, du commerce et de l'exploitation minière, la destruction des infrastructures ainsi que les déplacements massifs des populations.

Les zones contrôlées par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC, notamment dans le Nord Kivu et le Sud Kivu sont riches en minerais (or, coltan, cobalt, lithium, etc.).

Le Rwanda qui niait son implication dans le conflit à travers son soutien au M23/AFC, avait eu accès à ces ressources, soit directement, soit via des réseaux de contrebande et avait pu tirer plusieurs bénéfices énormes du fait de cette guerre. D'après certains analystes, ces bénéfices incluaient un renforcement de sa sécurité, un contrôle accru sur des zones frontalières riches en ressources et peut-être, une influence régionale renforcée.

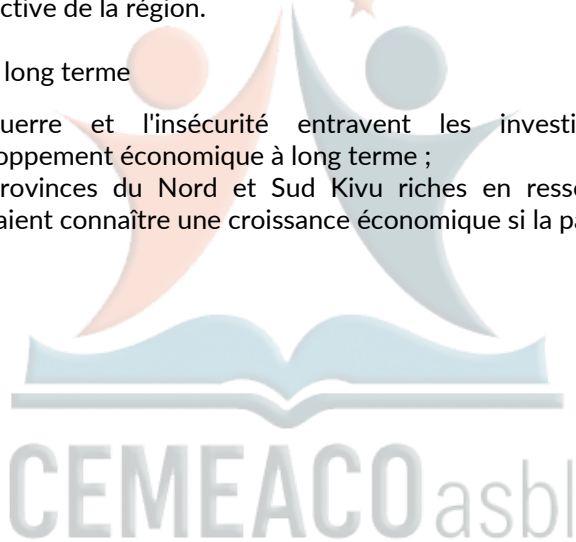
Aujourd'hui, les preuves et les témoignages, les résolutions et les sanctions suggèrent son implication active dans le soutien militaire et logistique au M23/AFC.

Il ressort de l'analyse des informations lointaines et actuelles que ces impacts économiques sont liés à un ensemble de facteurs complexes, notamment les rivalités ethniques, les intérêts économiques et géopolitiques, ainsi que la présence de groupes armés dont le M23/AFC.

Les données collectées et analysées nous ont permis de présenter les principaux impacts économiques ci-après :

- Perturbation de l'agriculture et du commerce
 - Cette guerre rend difficile l'accès aux terres agricoles et entraîne une diminution de la production agricole et une insécurité alimentaire sans précédent ;
 - Cette guerre est à la base des déplacements des populations civiles et des pillages des ressources, affecte les activités commerciales, perturbe les chaînes d'approvisionnement et entraîne une hausse des prix des produits de première nécessité dans toutes les zones occupées par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC ;
 - Cette guerre facilite aux forces d'occupation et aux différents groupes armés d'imposer les taxes illégales et nuit aux activités économiques locales.
- Impact sur l'exploitation minière
 - Les Provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu sont souvent les zones de conflits où l'exploitation minière est perturbée voire interrompue par le degré d'une extrême violence ;
 - L'exploitation minière artisanale, souvent pratiquée dans des conditions dangereuses, est encore plus risquée en cette période de guerre ;

- Le contrôle des sites miniers est perçu comme un enjeu important pour les troupes de la coalition RDF et M23/AFC qui cherchent à financer leurs activités grâce à ces ressources.
- Conséquences sur les infrastructures
 - La destruction des infrastructures (routes, ponts, bâtiments) rend difficile la circulation des biens et des personnes et affecte l'économie ;
 - La reconstruction des infrastructures prend du temps et nécessite des investissements importants.
- Déplacement des populations et perte des moyens de subsistance
 - La guerre a entraîné le déplacement des milliers des personnes. Ces dernières perdent leurs lieux d'habitation, leurs terres et leurs moyens de subsistance ;
 - Les réfugiés et les personnes déplacées internes dépendent de l'aide humanitaire, ce qui représente un fardeau pour les finances publiques ;
 - La perte des vies humaines et des compétences diminue la capacité productive de la région.
- Enjeux de long terme
 - La guerre et l'insécurité entravent les investissements et le développement économique à long terme ;
 - Les provinces du Nord et Sud Kivu riches en ressources naturelles, pourraient connaître une croissance économique si la paix était rétablie.



11. PLAIDOYER POUR UNE PARTICIPATION ACCRUE DE LA FEMME AU PROCESSUS DE PAIX DURABLE

Les disparités entre hommes et femmes sont une réalité mondiale et la République Démocratique du Congo n'y échappe pas. En période de conflit, l'extrême pauvreté, le faible statut social et les violences ciblées dont sont victimes les femmes et les filles ne font qu'accentuer les discriminations vécues en temps de relative normalité. Cette réalité se reflète de manière dramatique dans les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu, occupées par les forces de la coalition RDF et M23/AFC, où les violences basées sur le genre ont atteint un niveau alarmant.

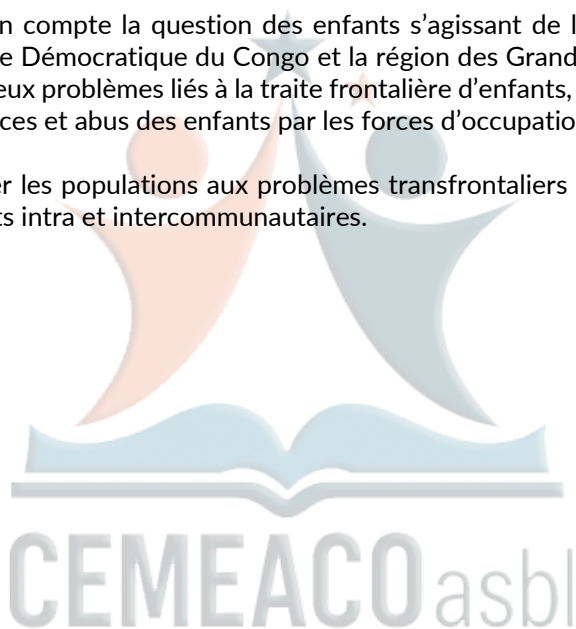
Les acteurs relais de collecte des données ont documenté des cas de violations des femmes sous plusieurs formes :

- Violences sexuelles liées au conflit : viols individuels et collectifs, commis lors des fuites, dans les camps de déplacés, pendant la collecte de bois ou d'eau, ou encore dans les habitations censées protéger les familles. Ces viols s'accompagnent souvent de coups, d'humiliations et de traumatismes physiques et psychologiques.
- Esclavage et exploitation sexuels, "survival sex" : dans un contexte d'extrême vulnérabilité, des femmes et des filles sont contraintes à des rapports de survie, parfois organisés dans des "maisons de tolérance" autour des camps.
- Mariages forcés, enlèvements et traite : des cas d'adolescentes et de jeunes femmes enlevées, forcées au mariage ou victimes de proxénétisme ont été rapportés.
- Recrutement de filles par les groupes armés : utilisation pour des tâches domestiques, sexuelles, de renseignement ou de portage, aggravant l'exploitation et l'insécurité des mineures.
- Homicides, blessures et traumatismes dus aux attaques indiscriminées : bombardements de zones civiles densément peuplées et de camps de déplacés (ex. Mugunga, Lac Vert), causant la mort ou des mutilations chez des femmes et des enfants.
- Détentions arbitraires, séquestrations et tortures : des femmes ont été victimes de privations de liberté et de mauvais traitements dans et autour des camps et sur les routes contrôlées.
- Pillages, extorsions et harcèlement : notamment aux checkpoints et à l'intérieur des camps, limitant la liberté de mouvement des femmes et augmentant leur exposition aux violences.
- Entraves à l'accès aux soins et aux services essentiels : la militarisation des sites et l'insécurité rendent difficile la prise en charge médicale, y compris les soins post-viol (PEP), et augmentent les risques de mortalité maternelle.

Cette situation illustre une tendance persistante : les violences faites aux femmes, souvent diluées dans une lecture globale des conflits, demeurent invisibilisées. Or, elles représentent non seulement des violations graves des droits humains, mais aussi une entrave majeure à la contribution des femmes à la survie des familles, à la cohésion sociale et à la reconstruction politique et économique du pays.

Pour permettre à la femme de jouer pleinement son rôle dans un contexte post conflit comme le nôtre, il y a nécessité entre autres de :

- Trouver un moyen pour que l'information circule efficacement depuis la capitale Kinshasa vers les institutions décentralisées et les collectivités locales des territoires sous occupation ;
- Mettre en œuvre une plateforme de dialogue entre les instances de sécurité et celles qui travaillent sur le genre au niveau local ;
- Prendre en compte la question des enfants s'agissant de la sécurité pour la République Démocratique du Congo et la région des Grands Lacs qui connaît de nombreux problèmes liés à la traite frontalière d'enfants, mais aussi aux cas des violences et abus des enfants par les forces d'occupation ;
- Sensibiliser les populations aux problèmes transfrontaliers et à la prévention des conflits intra et intercommunautaires.



12. DEFENSE DU DESTIN SOLIDAIRE ET DE L'INTEGRITE DU TERRITOIRE NATIONAL

Les acteurs relais de collecte des données avaient rapporté qu'à la différence des précédentes guerres des conquêtes des terres et des pillages des ressources naturelles par le Rwanda et ses supplétifs du M23/AFC, la résistance des populations du Nord Kivu et du Sud Kivu, particulièrement dans les Villes de Goma et Bukavu et dans certains Territoires se manifeste de diverses manières, allant de la dénonciation publique à la participation à des mouvements de défense et à des initiatives d'entraide.

Les populations, confrontées à la violence et aux déplacements forcés, s'organisent à leur manière pour faire entendre leur voix et exiger la paix, le retour sans délai des Institutions légalement établies tout en luttant pour leur survie et la reconstruction de leurs communautés.

Les acteurs relais de collecte des données ont relevé quelques formes clés de résistance citoyenne à l'ordre établi par les forces d'occupation et leur mode opératoire qui se résument en :

- **Dénonciation publique**
Les populations, souvent à travers des manifestations et des déclarations publiques et surtout sur les différentes plates formes des réseaux sociaux, dénoncent sans désespérer les atrocités commises par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC et exigent la fin des hostilités. Aucune marche ni regroupement de plus de dix personnes n'étant pas autorisé dans les zones sous occupation.
- **Participation à des mouvements de défense**
Des groupes des citoyens, comme les Wazalendo, se sont formés pour protéger leurs villages et s'opposer aux avancées des troupes de la coalition RDF et M23/AFC. Ces dernières font face aux attaques intempestives des patriotes résistants Wazalendo
- **Entraide et la solidarité**
Face aux déplacements massifs et à la précarité, les populations s'organisent pour s'entraider, partager les ressources et reconstruire leurs vies.
- **Plaidoyer pour la paix**
Des organisations de la société civile et des leaders communautaires mènent des actions de plaidoyer pour la paix et la justice, cherchant à influencer les décisions politiques et à mobiliser la communauté internationale. Ce plaidoyer se fait dans des conditions beaucoup plus difficiles et dangereuses. Les acteurs relais de collecte des données ont relevé d'une part, que certains leaders de la société civile ont choisi la voie de l'exil pour ne pas s'exposer à des traitements inhumains ou dégradants de l'autre, que certains sont encore sur place agissant comme témoins oculaires de tout ce qui se passe depuis la chute des Villes de Goma et Bukavu et des Territoires.

- Résistance passive
Face à l'occupation, certaines populations pratiquent une forme de résistance passive, en refusant de collaborer avec les forces d'occupation et en préservant leurs traditions et leur culture. En dehors des quelques formes clés de résistance citoyenne, les acteurs relais ont relevé quelques facteurs qui sous-tendent cette dynamique. Il s'agit entre autres de :
- Défense des droits humains
La population locale se mobilise autant qu'elle peut pour défendre ses droits fondamentaux, tels que le droit à la vie, à la sécurité et à la liberté et recourt à l'approche de « suivi des cas d'arrestations ».
- Refus de l'impunité
La volonté collective de traduire en justice les auteurs des crimes commis par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC est un moteur important de la résistance. Les acteurs relais de collecte des données notent cependant, que cette volonté est annihilée du fait de l'absence des juridictions compétentes.
- Sentiment de fierté et d'appartenance
La défense de leur territoire et de leur identité culturelle renforce la détermination des congolaises et congolais habitant les Territoires sous occupation à résister. Les acteurs relais de collecte des données constatent que le sentiment de l'unité nationale en est une illustration éloquente car personne ne veut entendre d'une quelconque balkanisation de la République Démocratique du Congo.
- Espoir en un avenir meilleur
Les acteurs relais de collecte des données notent que la volonté politique affichée par le gouvernement de la République Démocratique du Congo de construire un avenir pacifique et prospère pour les générations futures motive les populations à continuer la lutte.
- Action diplomatique
Face à l'offensive de la coalition RDF – M23/AFC à l'Est du pays notamment dans les villes de Goma et Bukavu et certains territoires, le gouvernement congolais a initié, sous l'impulsion du président de la République, Chef de l'Etat, une intense action diplomatique dénonçant publiquement l'agression et l'occupation du territoire. Les résolutions 2773 du Conseil de Sécurité de l'ONU du 21 février 2025 et 2025/2553(RSP) du Parlement Européen du 13 février 2025 en sont une preuve.

Les avancées diplomatiques ont abouti à la signature de deux accords : l'accord de principe de Washington et l'accord de Doha. Ces deux accords restent insuffisants sans l'implication de la justice, la réconciliation, la gouvernance locale ou la prise en compte des causes profondes du conflit.

- Action du gouvernement pour l'éducation
Malgré la situation sécuritaire précaire dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, le gouvernement de la RDC avait organisé une session spéciale de l'Examen d'État 2024-2025 pour les élèves finalistes résidant dans les zones sous contrôle rebelle, afin de garantir leur droit à l'éducation. Selon les acteurs relais, ces épreuves

s'étaient déroulées du 24 au 27 juin 2025, conformément au calendrier national, bien que des inquiétudes avaient subsisté quant à la participation effective des élèves dans certaines zones en raison des difficultés sécuritaires et logistiques.

Pour y remédier, le gouvernement avait renforcé l'enseignement à distance via des plateformes numériques, la radio et la télévision, tout en envisageant des solutions telles que l'ouverture de couloirs humanitaires pour permettre aux élèves d'accéder aux centres d'examen. Malgré ces mesures, la situation reste complexe, rappelant que, même en période de crise, la continuité de l'éducation demeure une priorité.



13. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

Depuis la prise de la ville de Goma et de certaines villes et territoires des provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu, les institutions publiques et les populations civiles ont été profondément affectées par l'action de la coalition RDF et M23/AFC.

Au-delà de l'échantillon documenté par les ARCD, l'occupation des villes de Goma et Bukavu ainsi que de certains territoires occupés par la coalition RDF et M23/AFC du 26 janvier au 31 août 2025 a occasionné la mort de près des centaines des milliers des congolais. Au vu de tout cela, deux incidences majeures sont observées, à savoir :

1. La transformation des institutions et le détournement des rôles

- Le Parquet ne fonctionne plus selon ses missions habituelles. À la place, les autorités du M23/AFC ont créé le « Parquet près le Centre d'Arbitrage des Affaires Civiles » (PGR/PG/BSS), actif dans les installations de l'ancienne Police de l'Enfant (PSP) au centre-ville de Goma et animé par des juristes affiliés au M23/AFC. Ce service se limite désormais aux affaires civiles, détournant ainsi le rôle complet que le Parquet avait dans le système judiciaire national.
- Dans le secteur financier, aucune banque n'est opérationnelle depuis la chute de Goma. La Caisse d'Épargne du Congo (CADECO) reste la seule institution active et perçoit désormais les taxes et contraventions instaurées par le M23/AFC, un rôle qui s'éloigne de sa mission initiale de coopérative financière.
- Les services de l'État civil continuent de fonctionner, mais sous le contrôle d'officiers de police judiciaire (OPJ) de facto, délégués par les forces rebelles, ce qui transforme leur rôle traditionnel de garant de l'état civil en une fonction encadrée par la rébellion.

2. Les conséquences sur les populations civiles

Les attaques de la coalition RDF et M23/AFC ont provoqué une vague de violences d'une ampleur exceptionnelle, comprenant :

- Exécutions sommaires, enlèvements et persécutions ciblées de journalistes, activistes et citoyens considérés comme proches du gouvernement.
- Arrestations arbitraires et tortures dans des centres de détention improvisés, souvent accompagnées d'extorsions ou de menaces de mort.
- Travail forcé imposé aux civils, notamment pour des tâches humiliantes comme le nettoyage de morgues ou d'égoûts, sous la menace de sanctions ou de violences.
- Violences sexuelles massives, y compris dans les camps de déplacés et lors de l'incendie de la prison de Goma, avec des cas de viol collectif signalés.
- Destruction de bâtiments officiels, tribunaux et infrastructures vitales.
- Coupures généralisées d'eau, d'électricité et d'internet à Goma.
- Destruction de structures médicales, écoles, magasins et infrastructures privées, entraînant des pertes humaines et la perturbation des services essentiels.

- Déplacements forcés des populations, parfois renvoyées dans des zones de conflit actif, constituant une violation grave du droit international humanitaire.
- Usage d'artillerie lourde par la coalition RDF/M23 dans les zones civiles et les camps de déplacés, détruisant des milliers d'abris et provoquant de nombreuses pertes en vies humaines.
- Situation humanitaire extrêmement critique avec des besoins croissants en matière de sécurité, d'assistance alimentaire et de protection.
- Innombrables défis rencontrés sur terrain par le gouvernement de la RDC et les agences humanitaires.

S'agissant des personnes blessées pendant l'occupation des villes de Goma et Bukavu ainsi que des territoires de Nyiragongo, Lubero, Rutshuru, Masisi, Walikale, Walungu, Kalehe et Kabare, les acteurs relais ont relevé qu'elles étaient acheminées dans des structures médicales pour y bénéficier des premiers soins par la mesure des moyens disponibles. Toutefois, ils ont noté que les structures médicales étaient confrontées à un manque criant des médicaments, de sang, du matériel chirurgical ainsi que de personnel qualifié. Ce qui a limité considérablement la capacité de prise en charge, obligeant les organisations humanitaires présentes à intervenir en mode ponctuel.

Quant aux personnes décédées, les acteurs relais ont noté que leurs corps étaient enregistrés et conservés dans des morgues lorsqu'elles étaient opérationnelles ; soit remis rapidement aux membres des familles pour inhumation, en raison de l'insuffisance des infrastructures funéraires. Dans des nombreux cas, les enterrements avaient lieu directement après le décès, souvent dans des conditions non élucidées organisées par les autorités de la coalition RDF et M23/AFC.

Au vu de tout ce qui précède, une réaction urgente de la communauté nationale et internationale, tant sur le plan sécuritaire qu'humanitaire s'impose afin de prévenir des nouvelles atrocités, rétablir la paix et garantir la protection des droits fondamentaux des populations affectées.

14. CONCLUSION

La persistance des violences dans l'Est de la République Démocratique du Congo, marquée par des violations graves et répétées des droits humains et du droit international humanitaire, révèle l'ampleur de la crise que vivent les populations civiles. L'ampleur des atrocités documentées, la déstabilisation des structures étatiques locales, ainsi que l'effondrement des services de base nécessitent une réponse urgente, concertée et multidimensionnelle.

Entre janvier et août 2025, les villes de Goma et Bukavu et les territoires sous occupation ont été le théâtre de violences répétées menées par les troupes de la coalition RDF et M23/AFC contre des civils. Elles ont pris d'assaut des domiciles et des lieux publics, procédant à des exécutions sommaires, des enlèvements, des actes de torture, des pillages et des violences sexuelles ; massacrant des familles entières, brûlant vifs des enfants et tuant des civils pour des motifs insidieux ou en représailles à des affrontements avec les FARDC ou les Volontaires de la Patrie (Wazalendo).

Ces attaques ont touché toutes les catégories de population, y compris des professionnels, des figures locales et des institutions, provoquant de graves traumatismes et des déplacements massifs. Des lieux publics tels que des centres sportifs, des places centrales, des établissements industriels et scolaires ainsi que des structures sanitaires ont également pris pour cibles.

A ce jour, ces violences ont instauré un climat de peur durable, entraînant des pertes en vies humaines importantes et perturbant profondément la vie sociale et communautaire dans l'ensemble de ces deux provinces.

Dans ce contexte, le travail de documentation mené par le CEMEACO, à travers un dispositif rigoureux et participatif de collecte d'informations, constitue une initiative citoyenne majeure en faveur de la vérité, de la justice et de la mémoire. Ce monitoring est aussi une forme de résistance pacifique, fondée sur l'engagement communautaire, la rigueur méthodologique et la volonté de promouvoir un avenir fondé sur la paix, la redevabilité et la dignité humaine.

Les données collectées ne doivent pas rester lettre morte. Elles interpellent l'État congolais, les acteurs régionaux, la communauté internationale et les mouvements citoyens sur leur responsabilité partagée dans la protection des civils, la prévention des conflits et la construction d'un État de droit réellement inclusif.

Il est donc impératif que ces alertes soient traduites en actions concrètes : justice pour les victimes, sanctions pour les auteurs, assistance humanitaire renforcée, et engagement politique sincère en faveur de la paix durable. L'histoire ne doit pas se répéter, et chaque acteur a désormais un rôle à jouer pour inverser le cours de cette tragédie.

15. RECOMMANDATIONS

1. Au Gouvernement de la République Démocratique du Congo

- Renforcer la protection des civils dans les zones de conflit en garantissant une présence accrue et efficace des forces de sécurité dans le respect des droits humains.
- Garantir l'accès humanitaire sécurisé aux populations déplacées et sinistrées.
- Soutenir les mécanismes nationaux de justice pour enquêter, poursuivre et sanctionner les auteurs présumés de violations graves des droits humains.
- Renforcer les partenariats avec la société civile pour la surveillance citoyenne des conflits, des violations, et pour la consolidation de la paix.
- Protéger et soutenir les défenseurs des droits humains confrontés à des risques accrus dans les zones de conflit.

2. Aux RDF et M23/AFC et alliés

- Cesser immédiatement toutes les formes de violence à l'égard des civils, y compris les exécutions sommaires, les violences sexuelles, les enlèvements, et les pillages.
- Respecter le droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève, en garantissant la distinction entre civils et combattants.
- Permettre un accès sans entrave aux acteurs humanitaires et aux observateurs indépendants dans les zones sous leur contrôle.

3. À la Communauté Internationale (Organisation des Nations Unies, Union Africaine, Union Européenne, etc.)

- Condamner fermement les violations documentées et exercer une pression diplomatique accrue sur le Rwanda et ses supplétifs du M23/AFC impliqués dans les atteintes aux droits humains.
- Renforcer le mandat de protection des civils pour les missions de maintien de la paix (comme la MONUSCO), avec des ressources et une présence adaptée.
- Appuyer techniquement et financièrement les mécanismes de justice transitionnelle, de réparation pour les victimes et de documentation citoyenne.

4. À la société civile congolaise

- Continuer la documentation indépendante des violations des droits humains et renforcer les capacités locales de collecte de données.
- Mener des actions de sensibilisation communautaire sur les droits fondamentaux, la non-violence, et la coexistence pacifique.
- Renforcer les synergies et coalitions entre ONG pour porter des plaidoyers communs au niveau national, régional et international.

5. Aux partenaires techniques et financiers

- Soutenir durablement les initiatives locales de monitoring, de plaidoyer et de consolidation de la paix menées par des organisations comme le CEMEACO.
- Financer des programmes de réhabilitation psychosociale, d'assistance juridique et de réinsertion pour les victimes de guerre particulièrement les femmes et les jeunes.
- Accompagner les institutions nationales dans la réforme du secteur de la sécurité, de la justice et de la gouvernance territoriale post-conflit.





Centre d'Entrainement
aux Méthodes d'Education Active au Congo

Membre de la Fédération Internationale des Centres
d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active
"FICEMEA"